



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Bouches-du-Rhône



Bulletin départemental

n° 222

du 02 juin 2023

Sommaire

Division des Personnels Enseignants	
○ Ciculaire_Mouvement complémentaire intra-départemental sur postes à profil (PAP) des enseignants du premier degré - Rentrée scolaire 2023.	3
○ Annexe_liste postes à profil / numéro de fiche / intitulé de poste	5
○ Fiches de postes à profil (PAP)	
_fiche PAP2023-047-CP CTASH	6
_fiche PAP2023-048-CPC ASH MARSEILLE	7
_fiche PAP2023-046-CPC AIX VALLEE DE L'ARC	8
_fiche PAP2023-049-CPC AUBAGNE	9
_fiche PAP2023-004-CPC ISTRES	11
_fiche PAP2023-050-CPC ISTRES	13
_fiche PAP2023-051-CPC MARSEILLE LE CANET	15
_fiche PAP2023-052-CPC MARSEILLE LE CANET	16
_fiche PAP2023-053-CPC MARSEILLE MADRAGUE	17
_fiche PAP2023-054-CPC MARSEILLE ST BARNABE	18
_fiche PAP2023-055-CPC MARSEILLE ST BARNABE	19
_fiche PAP2023-056-CPC SALON	21
_fiche PAP2023-063-CPD DSDEN	22
_fiche PAP2023-066-PEP	23
_fiche PAP2023-045-COORDO REP	24

_fiche PAP2023-067-CPUE ITEP STE VICTOIRE	25
_fiche PAP2023-032-UEE CLG POUR EEAP	26
_fiche PAP2023-033-ERUN GARDANNE APCCG	27
_fiche PAP2023-039-ERUN LONGCHAMP JOLIETTE	29
_fiche PAP2023-040-ERUN ST BARNABE HUVEAUNE	31
_fiche PAP2023-041-TNE	33
_fiche PAP2023-042-TNE	34
_fiche PAP2023-043-TNE	35
_fiche PAP2023-044-TNE	36
_fiche PAP2023-065-ERSEH SEI	37
_fiche PAP2023-064-FORMATEUR REP+	38
_fiche PAP2023-057-CASNAV-FDP1	40
_fiche PAP2023-058-CASNAV-FDP2	42
_fiche PAP2023-059-CASNAV-FDP3	44
_fiche PAP2023-060-CASNAV-FDP4	46
_fiche PAP2023-061-CASNAV-FDP5	48
_fiche PAP2023-062-CELLULE POLED	50
_fiche PAP2023-068-CPC MARSEILLE ST CHARLES	53
_fiche PAP2023-069-CPC MARSEILLE ST CHARLES	54



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

Division
Des Personnels enseignants du 1^{er} degré

Bureau des actes collectifs – DPE2

Affaire suivie par :
Jean-Claude MASINI
Tél : 04 91 99 67 52
Mél : ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard Charles Nédélec
13231 Marseille Cedex 1

Marseille, le 31 mai 2023

Le Directeur académique des Services de l'Éducation
Nationale

A

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs des
écoles

S/c :

- Mmes et MM. les inspecteurs de l'éducation nationale
- Mmes et MM. les principaux de collège

Objet : Mouvement complémentaire intra-départemental sur postes à profil (PAP) des enseignants du premier degré - Rentrée scolaire 2023.

La présente note de service a pour objet de préciser la procédure complémentaire de candidature au mouvement PAP des enseignants du premier degré organisé en vue de la rentrée scolaire 2023.

Les enseignants qui désirent participer à ce mouvement départemental doivent obligatoirement adresser leur candidature (lettre de motivation, CV, titre ou diplôme le cas échéant) au responsable identifié sur la fiche de poste pour **le mercredi 14 juin 2023**, délai de rigueur.

1/ Listes des postes proposés

Les fiches de poste publiées sont annexées à la présente note de service. La sélection des candidats est assurée par une commission et un entretien visant à apprécier la candidature et le profil des candidats.

2/ Procédure d'affectation

Ces postes correspondent à des postes identifiés comme vacants à la rentrée scolaire 2023. Par nature, les postes à profil ne sont pas publiés au mouvement.

Il est rappelé qu'en cas de recrutement sur l'un des postes à profil proposés à l'occasion de cette campagne, la nomination est réputée prioritaire sur toutes autres affectations précédemment notifiées.

3/ Calendrier et communication


Un dossier est recevable dès lors que les pièces exigées sont fournies et que le candidat possède le cas échéant les titres ou diplômes nécessaires à l'obtention du poste (précisés sur la fiche de poste correspondante).

Les candidats dont les profils sont recevables seront convoqués à un entretien par le président de la commission ad hoc. Les entretiens auront lieu avant la fin du mois de juin 2023.

Les résultats seront communiqués par mail par la division des personnels enseignants. Si l'enseignant est retenu au même rang sur plusieurs postes, il doit impérativement confirmer le poste choisi. Le choix est définitif.

Les enseignants sélectionnés sur un poste au mouvement PAP seront destinataires d'une notification d'affectation sous réserve de la détention des titres ou diplômes requis.

Le directeur académique



Jean-Yves BESSOL

Type	Numéro de Fiche	Intitulé du poste
Poste à profil	PAP2023-047-CP CTASH	Conseiller pédagogique départemental ASH
Poste à profil	PAP2023-048-CPC ASH MARSEILLE	Conseiller pédagogique exerçant en Circonscription Circonscription ASH MARSEILLE
Poste à profil	PAP2023-046-CPC AIX VALLEE DE L'ARC	Conseiller Pédagogique exerçant en Circonscription Circonscription Aix Vallée de l'Arc
Poste à profil	PAP2023-049-CPC AUBAGNE	Conseiller pédagogique exerçant en Circonscription Circonscription d'Aubagne
Poste à profil	PAP2023-004-CPC ISTRES	Conseiller pédagogique exerçant en Circonscription Circonscription d'Istres
Poste à profil	PAP2023-050-CPC ISTRES	Conseiller pédagogique exerçant en Circonscription Circonscription d'Istres
Poste à profil	PAP2023-051-CPC MARSEILLE LE CANET	Conseiller pédagogique exerçant en Circonscription Circonscription Marseille le Canet
Poste à profil	PAP2023-052-CPC MARSEILLE LE CANET	Conseiller pédagogique exerçant en Circonscription Circonscription Marseille le Canet
Poste à profil	PAP2023-053-CPC MARSEILLE MADRAGUE	Conseiller pédagogique exerçant en Circonscription Circonscription Marseille Madrague
Poste à profil	PAP2023-054-CPC MARSEILLE ST BARNABE	Conseiller pédagogique exerçant en Circonscription Circonscription Marseille St Barnabé
Poste à profil	PAP2023-055-CPC MARSEILLE ST BARNABE	Conseiller pédagogique exerçant en Circonscription Circonscription Marseille St Barnabé
Poste à profil	PAP2023-056-CPC SALON	Conseiller pédagogique exerçant en Circonscription Circonscription Salon de Provence
Poste à profil	PAP2023-063-CPD DSDEN	Conseiller pédagogique exerçant une mission départementale DSDEN des Bouches du Rhône
Poste à profil	PAP2023-066-PEP	Coordonnateur des actions partenariales Éducation nationale / PEP
Poste à profil	PAP2023-045-COORDO REP	Coordonnateur REP (Poste à 2x50%)
Poste à profil	PAP2023-067-CPUE ITEP STE VICTOIRE	CPUE ITEP AIX-SAINTE-VICTOIRE
Poste à profil	PAP2023-032-UEE CLG POUR EEAP	Enseignant en UEE-EEAP (unité externalisée pour enfants et adolescents polyhandicapés)
Poste à profil	PAP2023-033-ERUN GARDANNE APCCG	Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) Gardanne/Allauch
Poste à profil	PAP2023-039-ERUN LONGCHAMP JOLIETTE	Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) Longchamp/Joliette
Poste à profil	PAP2023-040-ERUN ST BARNABE HUVEAUNE	Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) Marseille Saint Barnabé
Poste à profil	PAP2023-041-TNE	Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) TNE 13
Poste à profil	PAP2023-042-TNE	Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) TNE 13
Poste à profil	PAP2023-043-TNE	Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) TNE 13
Poste à profil	PAP2023-044-TNE	Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) TNE 13
Poste à profil	PAP2023-065-ERSEH SEI	ERSEH Service de l'Ecole Inclusive
Poste à profil	PAP2023-064-FORMATEUR REP+	Formateur académique éducation prioritaire (FAEP) 50%, Professeur des écoles Maître formateur itinérant (PEMFI) 50%
Poste à profil	PAP2023-057-CASNAV-FDP1	Formateur référent au CASNAV Recrutement premier degré
Poste à profil	PAP2023-058-CASNAV-FDP2	Formateur référent au CASNAV Recrutement premier degré
Poste à profil	PAP2023-059-CASNAV-FDP3	Formateur référent au CASNAV Recrutement premier degré
Poste à profil	PAP2023-060-CASNAV-FDP4	Formateur référent au CASNAV Recrutement premier degré
Poste à profil	PAP2023-061-CASNAV-FDP5	Formateur référent au CASNAV Recrutement premier degré
Poste à profil	PAP2023-062-CELLULE POLED	Conseiller pédagogique exerçant une mission départementale
Poste à profil	PAP2023-068-CPC MARSEILLE ST CHARLES	Conseiller pédagogique exerçant en Circonscription Circonscription MARSEILLE ST CHARLES (addendum)
Poste à profil	PAP2023-069-CPC MARSEILLE ST CHARLES	Conseiller pédagogique exerçant en Circonscription Circonscription MARSEILLE ST CHARLES (addendum)

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-047-CP CTASH
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique départemental ASH
	PLACE DU POSTE	Service de l'Ecole Inclusive, DSDEN 13, Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique pour l'adaptation et la scolarisation des élèves en situation de handicap (A-SH) est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN CT-ASH départemental dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique inclusive de la région académique et de sa déclinaison départementale.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la mise en œuvre des formations spécialisées et des formations de formateurs à l'échelle départementale. - Améliorer la scolarisation et renforcer la continuité des parcours des élèves en situation de handicap.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser, mettre en œuvre, développer et participer à la formation d'enseignants en lien avec les IEN ASH : tuteurs CAPPEI, formateurs AESH, candidats libres et VAEP CAPPEI, directeurs, enseignants nouvellement nommés dans l'ASH. - Assurer la relation avec l'INSPE et la MIRAEP dans le cadre de la formation CAPPEI - Assurer la relation avec la DPE et l'EAFC (plans de formation, listes candidatures, suivi des sessions, rémunération des formateurs, etc.) - Coordonner le groupe de travail des CPC ASH du département - Participer au déploiement du LPI dans le département, en lien avec la MIRAEP - Etre l'interlocuteur des EMASco dans le traitement des situations complexes - Appuyer et soutenir le fonctionnement du Service de l'Ecole Inclusive - Intervenir dans les établissements scolaires sur sollicitation de l'IEN CT-ASH
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une bonne connaissance du système éducatif (1^{er} degré, 2nd degré, ASH) - Posséder des compétences et de l'expérience en ingénierie de formation - Maitriser les outils informatiques bureautique (traitement de textes, tableur, diaporamas) - Posséder des capacités relationnelles et de travail en équipe pluri-catégorielle - Etre organisé, méthodique
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Etre titulaire du CAFIPEMF et du CAPPEI (ou équivalent). Les enseignants titulaires de l'une des deux certifications peuvent toutefois candidater et s'engager à acquérir la seconde certification durant l'année qui suit.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service des enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.
	CONTACT	Mme BASSET IEN CTASH ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-048-CPC ASH MARSEILLE
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant en circonscription Circonscription ASH Marseille
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique ASH intervient principalement sur les territoires suivants : - ASH MARSEILLE réseaux Madrague, Vieux Port, Colline et Calanques. - ASH EST réseaux Huveaune, Garlaban, Ste Victoire et Etoile. - ASH OUEST réseaux La Crau, Camargue, Côte bleue, La Nerthe, Salon
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) assure, sous la responsabilité des IEN ASH du département dont il est le collaborateur direct, la mise en œuvre et le suivi de la politique départementale. Les missions du conseiller pédagogique ASH sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans le 1er et le 2nd degrés en milieu ordinaire, adapté et dans les différents milieux spécialisés, dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des enseignants et des équipes, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative inclusive.
	MISSIONS	<p>Accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la mise en œuvre de l'Ecole inclusive et diffuser ses enjeux dans toutes ses dimensions. - Accompagner les enseignants et les équipes des écoles, collèges et lycées en appui des équipes de circonscription et d'EPL pour faire progresser les conditions de scolarisation en milieu ordinaire et soutenir la réalisation des projets personnalisés de scolarisation. - Contribuer à réguler des situations sensibles et complexes. - Participer à l'accompagnement statutaire des stagiaires CAPPEI. - Assurer l'accompagnement des enseignants débutants ou nouvellement nommés sur des postes spécialisés. <p>Formation</p> <p>Contribuer au plan départemental de formation Proposer, organiser et conduire des formations à destination des enseignants exerçant dans l'ASH et dans le milieu ordinaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'investir dans les groupes de travail des dossiers départementaux de l'ASH (ULIS, SEGPA, unité d'enseignement en ESMS et en hôpital, milieu pénitentiaire)
	COMPÉTENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer de bonnes connaissances sur le système éducatif (premier / second degré), le champ de l'ASH et la législation s'y rapportant. - Savoir articuler les savoirs théoriques et les pratiques professionnelles. - Savoir développer une ingénierie de formation. - Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. - Être capable d'analyser les situations complexes. - Être capable de communiquer dans différents contextes et de travailler en équipe partenariale.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra être titulaire d'un CAFIPEMF et d'un CAPPEI (ou équivalent). Les personnels n'étant en possession que d'une des deux certifications requises peuvent faire acte de candidature en s'engageant à présenter la certification manquante dans la première année scolaire d'exercice.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service des enseignants du 1er degré et 2nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.
	CONTACT	Madame MAUREL IEN ASH circonscription ASH Marseille 04 91 99 68 16

FICHE DE POSTE À PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	RÉFÉRENCE	PAP2023-046-CPC AIX VALLEE DE L'ARC
	INTITULÉ DU POSTE	Conseiller Pédagogique exerçant en Circonscription Circonscription Aix Vallée de l'Arc
	PLACE DU POSTE	- Placé sous la responsabilité de l'IEC de la circonscription Aix Vallée de l'Arc. - Implanté au 90, route des Milles, 13090 Aix en Provence.
MISSIONS ET COMPÉTENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : missions des conseillers pédagogiques du 1 ^{er} degré
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir des compétences didactiques dans les domaines suivants : mathématiques, français (du cycle 1 au cycle 3). - Gérer et suivre les dossiers confiés par l'IEC. - Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès des enseignants, - Intervenir dans des classes et dispositifs et plus particulièrement auprès des débutants. - Concevoir et conduire des actions de formation initiale et continue (constellations mathématiques, français, animations pédagogiques, formations m@gistère...) répondant au cahier des charges départemental, académique, national. - Contribuer à la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion, en lien avec le coordonnateur éducation prioritaire de la circonscription et avec l'ERUN. - Dynamiser les pratiques de projet, être inducteur et régulateur de partenariats (culture, environnement, ...). - Participer activement à la formation de tous les enseignants, durant les animations pédagogiques de circonscription et les stages de formation continue, mais aussi lors de suivis individualisés. - Apporter son concours à l'élaboration et au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription, notamment les projets pédagogiques innovants. - Apporter son concours à la préparation des collègues qui se présentent à des examens professionnels tel que le CAFIPEMF ou le CAPPEI. - Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques ; produire des outils. - Participer à l'évaluation des contrôles de l'instruction dans la famille. - Participer en qualité d'évaluateur externe aux évaluations d'écoles
	COMPÉTENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer de bonnes aptitudes pour le travail en équipe. - Être organisé, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques. - Disposer de bonnes aptitudes relationnelles, oser se confronter à un public lui-même exposé professionnellement. - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions. - Être capable de se rendre disponible et réactif afin de faire face aux urgences. - Avoir un excellent positionnement institutionnel
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRÉ-REQUIS (diplôme ou expérience)	Être titulaire du CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	RÉGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service des enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.
	CONTACT	Laurence.sellier@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP-049-CPC AUBAGNE
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant en circonscription Circonscription d'Aubagne
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription d'Aubagne, 2 traverse de la Vallée 13400 Aubagne
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré. Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct et loyal. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès des enseignants, des équipes, animer et participer à des projets et des groupes de réflexion, - Contribuer à la conception et à la mise en œuvre du plan de formation départemental et de circonscription, - Accompagner la mise en œuvre de l'école inclusive, participer aux équipes éducatives et de suivi de la scolarisation sur demande de l'IEN, - Accompagner les débutants (FSTG, T1, T2, tiers alternants et contractuels) et les candidats aux examens professionnels (CAPPEI, CAFIPEMF, ...). - Etre le référent du plan mathématiques et/ou Français et suivre des constellations (RMC et/ou RFC), - Assurer le suivi de la continuité école-collège pour une partie des secteurs de collège. - Contribuer à l'analyse des évaluations nationales et assurer le suivi des écoles et des enseignants - Représenter l'IEN dans certaines instances et auprès de partenaires, - Participer au contrôle de l'instruction dans la famille - Aider à l'élaboration et au suivi des projets d'école et projets pédagogiques innovants
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Membre de l'équipe de circonscription auprès de l'IEN d'Aubagne - Membre de l'équipe de pilotage départemental du plan Mathématiques et/ou Français en tant que référent mathématiques et/ou français de la circonscription d'Aubagne - Référent pHare au sein de la circonscription - Chargé d'une partie des dossiers des écoles du REP Lou Garlaban, - Chargé de la mise en œuvre des plans sciences et EDD au sein de la circonscription,
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les compétences de formateur dans les différents cycles de l'école primaire - Posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines et de leur didactique - Actualiser régulièrement ses connaissances, - Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service - Posséder une aptitude assurée à la communication orale et écrite, - Faire preuve de bonnes capacités d'organisation - Posséder une idée précise des exigences d'ordre éthique, de l'étendue et des limites de la mission - Disposer de très bonnes aptitudes relationnelles, d'aptitudes à l'écoute et à la communication, tout en sachant affirmer ses choix institutionnels, - Posséder une excellente maîtrise des outils numériques
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - Etre titulaire du CAFIPEMF - Posséder une connaissance solide du plan national de formation mathématiques et de français, de ses enjeux pédagogiques et didactiques, et l'expérience de la conduite de constellations - Posséder une bonne connaissance de l'éducation prioritaire et de la maternelle - Posséder une connaissance et une expérience de la mise en œuvre des protocoles de prévention et de lutte contre le harcèlement, - Maîtriser les enjeux (contenus scientifiques, citoyenneté, partenariats) du plan sciences et du plan EDD de circonscription pour assurer l'accompagnement des actions au sein des écoles, - Avoir une bonne connaissance des contenus d'apprentissage en sciences et technologie et travailler avec les partenaires (parcs national et régional, associations, collectivités)

NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré, non devant élèves.
MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.
CONTACT	Secrétariat de l'IEN d'Aubagne : ce.0133371u@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-004-CPC ISTRES
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant en circonscription Circonscription d'Istres
	PLACE DU POSTE	Le poste est implanté dans les locaux de l'Inspection de l'Éducation nationale d'Istres, place Jean Moulin, 13800 ISTRES
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO n°30 du 20 juillet 2015). Son action s'inscrit dans le cadre de travail de circonscription arrêté par l'IEN.</p> <p>La circonscription d'Istres comprend trois communes : Istres, Saint-Mitre-les-Remparts, Fos-sur-Mer. Un REP sur Istres dans les quartiers situés au sud de la ville.</p> <p>Ce recrutement s'effectue dans le cadre de la création d'un 3^{ème} poste de CPC sur la circonscription. Une réorganisation des fonctions de chacun sera donc effectuée en équipe après recrutement.</p>
	MISSIONS	<p>Accompagnement pédagogique des enseignants du 1^{er} degré. Contribution à la formation initiale et continue des enseignants. Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.</p>
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre et suivre les « constellations » en tant que Référent de circonscription. • Porter des dossiers en tant que référent : maternelle, climat scolaire et/ou EBEP (à définir en équipe après recrutement). • Aider à la mise en place et suivi des projets EPS. • Mettre en place des suivis individualisés (accompagnement des enseignants débutants, aide à la préparation du CAFIPEMF) • Dynamiser les pratiques de projet, apporter son concours à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets d'école, accompagner et soutenir les actions innovantes. • Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription. • Assurer le Partenariat avec les communes de la circonscription et représenter l'institution. • Animer et participer à divers groupes de travail, en fonction des priorités de la circonscription (évaluations nationales, climat scolaire, EBEP etc.) mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques (missions départementales, actions de réseau). • Prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription ou du département.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines, de leur didactique et des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées, en particulier en français et en mathématiques. • Avoir des connaissances didactiques et pédagogiques approfondies. • Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission. • Savoir se positionner auprès des équipes enseignantes de façon loyale vis-à-vis de la politique éducative institutionnelle et du pilotage pédagogique de l'IEN. • Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication tout en sachant affirmer les choix institutionnels. • Posséder une aptitude au travail en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service. Se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences. • Posséder une aptitude assurée en communication écrite et orale. Proposer des réponses contextualisées et réalisables. • Maîtriser les outils numériques et les outils d'ingénierie de formation.

CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire d'un CAFIPEMF.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.
	CONTACT	Jean-François GALLAIS, IEN Istres - ce.0132365a@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-050-CPC ISTRES
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant en circonscription Circonscription d'Istres
	PLACE DU POSTE	Le poste est implanté dans les locaux de l'Inspection de l'Éducation nationale d'Istres, place Jean Moulin, 13800 ISTRES
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO n°30 du 20 juillet 2015). Son action s'inscrit dans le cadre de travail de circonscription arrêté par l'IEN.</p> <p>La circonscription d'Istres comprend trois communes : Istres, Saint-Mitre-les-Remparts, Fos-sur-Mer. Un REP sur Istres dans les quartiers situés au sud de la ville.</p> <p>Ce recrutement s'effectue dans le cadre de la création d'un 3^{ème} poste de CPC sur la circonscription. Une réorganisation des fonctions de chacun sera donc effectuée en équipe après recrutement.</p>
	MISSIONS	<p>Accompagnement pédagogique des enseignants du 1^{er} degré. Contribution à la formation initiale et continue des enseignants. Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.</p>
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre et suivre les « constellations » en tant que Référent de circonscription. • Porter des dossiers en tant que référent : maternelle, climat scolaire et/ou EBEP (à définir en équipe après recrutement). • Aider à la mise en place et suivi des projets EPS. • Mettre en place des suivis individualisés (accompagnement des enseignants débutants, aide à la préparation du CAFIPEMF) • Dynamiser les pratiques de projet, apporter son concours à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets d'école, accompagner et soutenir les actions innovantes. • Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription. • Assurer le Partenariat avec les communes de la circonscription et représenter l'institution. • Animer et participer à divers groupes de travail, en fonction des priorités de la circonscription (évaluations nationales, climat scolaire, EBEP etc.) mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques (missions départementales, actions de réseau). • Prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription ou du département.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines, de leur didactique et des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées, en particulier en français et en mathématiques. • Avoir des connaissances didactiques et pédagogiques approfondies. • Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission. • Savoir se positionner auprès des équipes enseignantes de façon loyale vis-à-vis de la politique éducative institutionnelle et du pilotage pédagogique de l'IEN. • Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication tout en sachant affirmer les choix institutionnels. • Posséder une aptitude au travail en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service. Se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences. • Posséder une aptitude assurée en communication écrite et orale. Proposer des réponses contextualisées et réalisables. • Maîtriser les outils numériques et les outils d'ingénierie de formation.

CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire d'un CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.
	CONTACT	Jean-François GALLAIS, IEN Istres - ce.0132365a@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-051-CPC MARSEILLE LE CANET
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant en Circonscription Circonscription Marseille le Canet
	PLACE DU POSTE	Circonscription Marseille le Canet
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - organiser et conduire des animations pédagogiques dans le cadre de la formation continue (plan de formation mutualisé M5C) en circonscription, formations et suivis des constellations, formation en lien avec la FEP dans la formation REP+. - accompagner la mise en œuvre de projets et d'actions pédagogiques dans les écoles. - apporter son expertise aux équipes pour que les projets partenariaux soient en cohérence avec les objectifs de l'école et le contenu des programmes. - participer à des conseils de cycle, à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets pour apporter son expertise. - accompagner les équipes dans le cadre des projets Marseille en Grand (MeG), en lien avec le CPD MeG et les partenaires. - accompagnement pédagogique des enseignants et suivi des classes dédoublées, des néo-enseignants. - participer aux objectifs de réseaux (Conseils Ecoles Collège, commission de liaison...). - représenter l'IEN et l'institution dans le cadre de délégations spécifiques et participation à des groupes de travail départementaux. - gestion et suivi des dossiers administratifs EPS (suivi des projets de sorties scolaires avec nuitées des écoles de la circonscription...). - Traiter des aspects administratifs, réglementaires, logistiques, en liaison avec le secrétariat de la circonscription et la DSDEN.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des questions didactiques, pédagogiques ou organisationnelles des enseignements et de l'évaluation. - Capacité à concevoir et conduire des actions de formation. - Maîtrise des outils numériques, des parcours de formation à distance et de la mutualisation des ressources pédagogiques. - Capacités d'adaptation et d'autonomie. - Capacité à travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service. - Aptitudes relationnelles et d'adaptabilité. - Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté .
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	CAFIPEMF A défaut, le postulant s'engage à préparer le CAFIPEMF et à se présenter dans l'année aux épreuves.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.
	CONTACT	Guichard Céline IEN Marseille le Canet ce. 0131305y@ac-aix-marseille.fr 04 84 35 81 30

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-052-CPC MARSEILLE LE CANET
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant en Circonscription Circonscription Marseille le Canet
	PLACE DU POSTE	Circonscription Marseille le Canet
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> -organiser et conduire des animations pédagogiques dans le cadre de la formation continue (plan de formation mutualisé M5C) en circonscription, formations et suivis des constellations, formation en lien avec la FEP dans la formation REP+. - accompagner la mise en œuvre de projets et d'actions pédagogiques dans les écoles. -accompagner les équipes dans le cadre des projets Marseille en Grand (MeG), en lien avec le CPD MeG et les partenaires. - apporter son expertise aux équipes pour que les projets partenariaux soient en cohérence avec les objectifs de l'école et le contenu des programmes. - participer à des conseils de cycle, à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets pour apporter son expertise. - accompagnement pédagogique des enseignants et suivi des classes dédoublées, des néo-enseignants. -participer aux objectifs de réseaux (Conseil écoles collège, commission de liaison...). - suivi des constellations dans le cadre du plan français/mathématiques. - organisation, gestion des projets EPS dans les différentes APSA et accompagnement des projets EPS dans les écoles de la circonscription. -lien avec les partenaires et les intervenants extérieurs, vérification des agréments de ces derniers. -représenter l'IEN et l'institution dans le cadre de délégations spécifiques et participation à des groupes de travail départementaux.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des questions didactiques, pédagogiques ou organisationnelles des enseignements et de l'évaluation - Capacité à concevoir et conduire des actions de formation - Maîtrise des outils numériques, des parcours de formation à distance et de la mutualisation des ressources pédagogiques
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.
	CONTACT	Guichard Céline IEN Marseille le Canet ce. 0131305y@ac-aix-marseille.fr 04 84 35 81 30



FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-053-CPC MARSEILLE MADRAGUE
	INTITULE DU POSTE	Conseiller Pédagogique - Circonscription de Marseille Madrague
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous la responsabilité de l'IEN de circonscription.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	MISSIONS	Trois champs articulés : L'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le suivi des dossiers confiés par l'IEN particulièrement les dossiers liés à l'enseignement de l'EPS. - Accompagner les enseignants débutants, T1 et T2. - Accompagner les enseignants dans la prise en compte des attendus institutionnels et la mise en œuvre des programmes. - Encourager les réussites et les ressources pédagogiques qui favorisent la réussite scolaire et contribuer à leur diffusion. - Dynamiser les pratiques de projet et apporter son concours au suivi des projets des écoles de la circonscription. - Analyser les résultats aux évaluations nationales pour accompagner les travaux des équipes pédagogiques, particulièrement en classe dédoublée. - Etre force de propositions dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan de formation de circonscription. - Participer activement à la formation de tous les enseignants à l'occasion des animations pédagogiques et des stages de formation continue, des formations et des concertations REP+ mais aussi lors des suivis individualisés. - Suivre des constellations. - Participer à la mise en cohérence des actions des liaisons inter-degrés et inter-cycles dans un secteur de collège. - Animer et participer à divers groupes de travail en fonction des priorités et des dynamiques de circonscription, départementales et académiques.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer de bonnes aptitudes pour le travail en équipe et l'animation. - Connaître les dispositifs conçus pour favoriser la réussite des élèves. - Avoir la connaissance des problématiques de l'éducation prioritaire. - Maîtriser les outils bureautiques (tableur, traitement de textes...). - Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques. - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions. - Avoir un excellent positionnement institutionnel.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre titulaire du CAFIPEMF.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadreréglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.
	CONTACT	IEN Marseille Madrague - ce.0133618m@ac-aix-marseille.fr – Tél. : 04 84 35 81 56

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-054-CPC MARSEILLE ST BARNABE
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant en circonscription Circonscription Marseille st Barnabé
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription Marseille St Barnabé.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	MISSIONS	Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès des enseignants, intervenir dans des classes, proposer des dispositifs et accompagner les débutants, contribuer au travail partenarial et plus particulièrement à la coordination des projets innovants comme ceux du plan « <i>Marseille en grand</i> ».
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer, encourager et diffuser les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et favorisent les apprentissages des élèves. - Dynamiser les pratiques de projet, être inducteur et régulateur de partenariats. - Participer activement à la formation de tous les enseignants, durant les animations pédagogiques de circonscription, l'accompagnement de constellations, des stages de formation continue, mais aussi lors de suivis individualisés. - Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription. - Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, et de façon plus spécifique dans le cadre des « projets innovants » ; produire des outils. - Apporter son concours au suivi des projets innovants des écoles relevant de la circonscription. - Informer les intervenants extérieurs du cadre réglementaire pour la mise en œuvre des « projets innovants ». - Participer aux temps de concertation et de formation du plan « projets innovants ». - Organiser et mener des temps réflexifs dans le Pôle ressource. - Contribuer aux contrôles de l'instruction dans la famille pour les enfants relevant du secteur de la circonscription. - Participer et accompagner aux côtés de l'IEN à la liaison inter-degrés avec les collèges de secteur et l'ensemble des établissements du réseau Collines.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Apprécier et savoir travailler en équipe, - Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques. Posséder une maîtrise suffisante des outils bureautiques usuels. - Entretenir une veille pédagogique régulière spécifique à l'innovation pédagogique. Disposer de bonnes aptitudes relationnelles, oser se confronter à un public lui-même exposé professionnellement. - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions. - La discrétion, la confidentialité et la loyauté sont exigées.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - Etre titulaire du CAFIPEMF. - Une bonne expérience de la pédagogie de projet serait appréciée.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission composée de l'inspecteur de la circonscription et d'un second IEN CCPD.
	CONTACT	IEN CCPD Marseille St Barnabé : ce.0131303w@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-055-CPC MARSEILLE ST BARNABE
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant en circonscription Marseille st Barnabé
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription Marseille St Barnabé.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	MISSIONS	Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès des enseignants, intervenir dans des classes, proposer des dispositifs et accompagner les débutants, plus particulièrement en ce qui concerne l'enseignement de l'EPS et des Mathématiques.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion - Dynamiser les pratiques de projet, être inducteur et régulateur de partenariats - Participer activement à la formation de tous les enseignants, durant les animations pédagogiques de circonscription, l'accompagnement de constellations, des stages de formation continue, mais aussi lors de suivis individualisés - Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription - Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques ; produire des outils. - Assumer les missions de Référent Mathématiques de la Circonscription (RMC). - Apporter son concours au suivi des projets EPS des écoles relevant de la circonscription, assurer le suivi des dossiers des sorties scolaires, des conventions et des agréments des intervenants en EPS. - Informer les intervenants extérieurs du cadre réglementaire pour la pratique de l'EPS dans les classes. - Impulser la mise en œuvre du Plan d'Action Départemental EPS (PAD EPS) dans les écoles. - Organiser et mener des temps réflexifs dans le Pôle ressource. - Contribuer aux contrôles de l'instruction dans la famille pour les enfants relevant du secteur de la circonscription. - Participer et accompagner aux côtés de l'IEN à la liaison inter-degrés avec les collèges de secteur et du réseau Collines.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Apprécier et savoir travailler en équipe, - Disposer de bonnes aptitudes relationnelles organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques. Posséder une maîtrise suffisante des outils bureautiques usuels. - Aimer le contact, oser se confronter à un public lui-même exposé professionnellement. - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions. - La discrétion, la confidentialité et la loyauté sont exigées.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - Etre titulaire du CAFIPEMF - Avoir une bonne expérience des projets pédagogiques en EPS, de l'enseignement au collège, de l'école inclusive.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.

	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission composée de l'inspecteur de la circonscription et d'un second IEN CCPD.
	CONTACT	IEN CCPD Marseille St Barnabé : ce.0131303w@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-056-CPC SALON
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant en circonscription – Circonscription de Salon
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription de Salon. Il est implanté à Salon de Provence.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>Circulaire ministérielle n°2015-114 du 21 juillet 2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré.</p> <p>Placé sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.</p>
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école. - Contribution à la formation initiale et continue des enseignants. - Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Animer et suivre les constellations. - Accompagner les enseignants dans la prise en compte des attendus institutionnels et la mise en œuvre des programmes et notamment les enseignants débutants. - Participer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail définies sur le plan local, départemental et national. - Dynamiser les pratiques de projets et apporter son concours au suivi des projets innovants et des projets des écoles de la circonscription. - Contribuer à la mise en œuvre du plan de formation de la circonscription. - Collaborer avec les membres du RASED et participer au pôle ressource de la circonscription. - Participer à la mise en cohérences des actions de liaison inter-degré, inter-cycles et inter établissements. - Analyser les résultats aux évaluations nationales pour accompagner les travaux des équipes pédagogiques, particulièrement en CP et CE1 dédoublés. - Contribuer à la prévention de l'absentéisme scolaire au sein de la circonscription. - Apporter son concours aux travaux de divers groupes en fonction des priorités et des dynamiques de circonscription, départementales et académiques.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les dispositifs favorisant la réussite des élèves. - Connaître les problématiques de l'éducation prioritaire. - Avoir des connaissances sur le champ de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap. - Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances de compétences et de culture. - Maîtriser les outils bureautiques (tableur, traitement de texte...) et s'adapter aux nouvelles applications. - Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général. - Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité. - Etre capable d'animer un groupe de travail regroupant différents partenaires. - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse. - Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire d'un CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.
	CONTACT	Isabelle PAGANON – IEN Salon – ce.0131315j@ac-aix-marseille.fr



FICHE DE POSTE À PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP-063-CPD DSDEN
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant une mission départementale DSDEN des Bouches du Rhône
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de la DSDEN
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative auprès de l'Adjoint au directeur académique en charge du premier degré
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de la formation initiale Mise en œuvre de la formation continue Mise en œuvre de la formation des contractuels Mise en œuvre de la formation des directeurs Mise en œuvre de la formation des formateurs Participation aux missions départementales Participation aux instances départementales et académique Contribution à la mise en œuvre des évaluations nationales et sur échantillon Suivi des résultats aux évaluations nationales et diffusion d'outils d'appropriation par les circonscriptions. Suivi des plans et programmes nationaux (dont les projets « Notre école faisons la ensemble » dans le cadre du CNR, l'évaluation des écoles du CEE, le développement du « Pacte » dans sa dimension pédagogique), accompagnement des circonscriptions et des équipes dans leur mise en œuvre Suivi des projets partenariaux
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> Se positionner de façon loyale vis-à-vis des politiques ministérielles et du pilotage académique et départemental Posséder une aptitude au travail en équipe Posséder de bonnes capacités de communication, orale et écrite Maîtriser les outils d'ingénierie de formation.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadreréglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission de recrutement.
	CONTACT	DSDEN ce.iena13@ac-aix-marseille.fr ; 04 91 99 66 28

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-066-PEP
	INTITULE DU POSTE	Coordonnateur des actions partenariales Éducation nationale / PEP
	PLACE DU POSTE	Le poste est rattaché administrativement à la DSDEN 13. Le coordonnateur exerce au siège de l'association des PEP 13 (Pupilles de l'Enseignement Public), 11 rue de la Boiserie, 13012 Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	L'enseignant coordonnateur est placé sous l'autorité fonctionnelle du président de l'association et sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH Est. En partenariat avec la DSDEN13, l'association départementale des PEP 13 met en œuvre des actions à destination d'élèves à besoins éducatifs particuliers.
	MISSIONS	Dans le cadre de ces actions partenariales, l'enseignant coordonnateur a un rôle organisationnel, pédagogique, administratif et de communication.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser et suivre les relations avec les associations ou services partenaires - Promouvoir le service et initier de nouveaux projets - Suivre et accompagner l'évaluation des projets et actions mis en œuvre - Tenir à jour la base de données et le site de l'association - Recueillir les données propres aux statistiques et rédiger le compte rendu annuel d'activité - Contribuer à l'élaboration du budget prévisionnel
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir le sens des relations humaines, de l'organisation et du travail en équipe. - Avoir une bonne connaissance du système éducatif - Savoir conduire des réunions partenariales - Être capable de coopérer avec des personnels de statut et mission variés - Avoir une bonne maîtrise des outils et techniques numériques et dynamiques ainsi qu'une aisance rédactionnelle.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Enseignant du 1 ^{er} degré. Une expérience de la vie associative est vivement souhaitée.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.
	CONTACT	IEN ASH chargée du dossier de l'APADHE : Mme Mahussier, IEN ASH Est ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr 04 42 21 12 99

FICHE DE POSTE À PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	RÉFÉRENCE	PAP2023-045-COORDO REP
	INTITULÉ DU POSTE	Coordonnateur REP (Poste à 2x50%) Postes vacants : - Circonscription Gardanne : Réseau Gabriel PERI (Gardanne)- 50% - Circonscription Aix Vallée de l'Arc : Réseau Jas de Bouffan (Aix en Provence)- 50%
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-pilotes des réseaux d'éducation prioritaire (inspecteurs du premier degré et chefs d'établissements).
PROFIL DU POSTE	CADRE GÉNÉRAL	La fonction de coordonnateur REP a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.
	MISSIONS	Le coordonnateur est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire, en lien avec l'IA-IPR référent.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Établir des liaisons fonctionnelles entre les cycles (1^{er} et 2nd degrés). - Accompagner les équipes d'école et de collège. - Suivre et accompagner l'évaluation du projet du réseau. - Aider à l'organisation et à l'animation pédagogique des réseaux. - Participer au pilotage des dispositifs spécifiques - Élaborer et diffuser des documents de travail, instruire et suivre les dossiers, organiser les réunions institutionnelles. - Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire. - Actualiser et suivre les liaisons avec les partenaires (services de l'État, collectivités locales, associations...) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville. - Suivre des actions d'accompagnement à la scolarité.
	COMPÉTENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1^{er} degré comme 2nd degré. - Capacité à travailler en équipe. - Capacité à la conduite de réunion et à l'animation - Capacité à coopérer avec des personnels de statuts et missions variés. - Savoir adopter le bon positionnement.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	RÉGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service enseignant du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves. Le poste ouvre droit à la perception d'une NBI de 30 points.
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.
	CONTACTS	Fabienne.dupin@ac-aix-marseille.fr Laurence.sellier@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-067-CPUE ITEP STE VICTOIRE
	INTITULE DU POSTE	CPUE ITEP AIX-SAINTE-VICTOIRE
	PLACE DU POSTE	Ce poste est implanté à l'ITEP Ste Victoire, Aix en Provence et avec déploiement sur d'autres sites (Marignane, Meyreuil, Vitrolles). Poste à 100% coordination pédagogique sur l'ITEP (semi-internat et SESSAD).
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le coordonnateur pédagogique organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les autres cadres du service ou de l'établissement médico-social.
	MISSIONS	<p>Il organise le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement. Pour chaque année scolaire, il élabore une proposition d'organisation des groupes d'élèves et la soumet au directeur pour validation.</p> <p>Il articule les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves au sein même de l'établissement ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements.</p> <p>Il contribue au déroulement des parcours de formation des élèves dans l'UE, en lien avec l'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en SH (participe aux ESS d'orientation).</p> <p>Il doit veiller à ce que chaque famille ait une information suffisante et claire sur le parcours scolaire de son enfant.</p> <p>Il accompagne la mise en place et le suivi des différentes unités d'enseignement externalisées et impulse une dynamique d'inclusions.</p>
	FONCTIONS	<p>Il est l'interface entre l'équipe pédagogique de l'Unité d'Enseignement (UE) et l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement (éducative et thérapeutique).</p> <p>Il accueille et rencontre les familles avec l'équipe pédagogique de l'UE.</p> <p>Il sollicite le directeur pour des aménagements éventuels : effectifs, transports, sorties, ...</p> <p>Il anime, impulse et assure la mise en oeuvre du projet pédagogique.</p> <p>Il rédige les conventions relatives à tout accueil scolaire en dehors de l'unité d'enseignement de l'établissement en lien avec le directeur.</p> <p>Il participe aux réunions de coordination avec les autres chefs de service de l'établissement.</p> <p>Il travaille en relation étroite avec la circonscription ASH.</p>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Faire preuve de compétences dans la gestion et l'animation d'une équipe. - Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences. - Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale. - Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires. - Maîtriser l'outil informatique (word, excel, messagerie électronique). - Faire preuve de dynamisme et de disponibilité.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra être titulaire d'un CAPPEI ou équivalent.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme Le Mercier IEN ASH Ouest ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr 0490490178

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-032-UEE CLG POUR EEAP
	INTITULE DU POSTE	Enseignant en UEE-EEAP (unité externalisée pour enfants et adolescents polyhandicapés)
	PLACE DU POSTE	L'UEE-EEAP est implantée au sein du collège GIONO à Marseille 13.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>L'UEE-EEAP est un dispositif médico-social accueillant en collège des enfants et adolescents polyhandicapés.</p> <p>Les enfants accueillis et accompagnés par les EEAP (5 établissements de Marseille), qui pourront bénéficier d'une scolarisation en unité d'enseignement délocalisée, au collège se caractérisent par une grande hétérogénéité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - interpersonnelle, de par leur âge (de 12 à 16 ans), leurs capacités motrices, sensorielles et cognitives, leur mode de communication (verbale, gestuelle, pictographique), et leur rythme (fatigabilité plus ou moins importante, rapidité d'acquisition de nouveaux apprentissages, etc.) ; - intra-personnelle, de par des rythmes et niveaux de développement et d'acquisition différents pour un même enfant selon les domaines de compétence.
	MISSIONS	<p>Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et l'autorité fonctionnelle des chefs de service, l'enseignant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assure les temps d'enseignement et coordonne l'unité, selon les modalités définies par l'équipe pluridisciplinaire ; - formalise, après évaluation, une pédagogie adaptée et des parcours individualisés. <p>Il est membre à part entière de l'équipe pluridisciplinaire de chacune des structures (avec pédopsychiatres, psychologues, éducateurs, etc.) et participe aux réunions institutionnelles, de synthèse, de fonctionnement.</p>
	FONCTIONS	L'enseignant assure les temps d'enseignement et coordonne l'unité, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'EMS et l'autorité pédagogique de l'IEN ASH.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler en équipe. - Posséder une expérience d'enseignement avec des enfants présentant des troubles. - Mettre en œuvre des modalités et des outils d'évaluation et/ou d'observations adaptées. - Mettre en œuvre des modalités de travail adaptées aux spécificités de chaque enfant.
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPPEI ou équivalent).
CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	24 heures devant élèves et 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme Le Mercier IEN ASH Ouest ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr 0490490178

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-033-ERUN GARDANNE
	INTITULE DU POSTE	Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) Gardanne/Allauch
	PLACE DU POSTE	Rattaché administrativement à la circonscription de Gardanne, l'ERUN exerce aussi ses fonctions sur la circonscription de Marseille Allauch, sous la responsabilité conjointe des inspectrices de circonscriptions et de l'IEN pilote du groupedépartemental pour le Numérique éducatif.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL DE LA MISSION	L'ERUN contribue à la mise en œuvre des politiques nationales, académiques et départementales pour le développement du numérique éducatif.
	MISSIONS	<p>En appui de ses inspecteurs, l'ERUN accompagne et conseille les enseignants, directeurs, formateurs et équipes de circonscriptions sur les usages pédagogiques raisonnés du numérique éducatif.</p> <p>Il accompagne les collectivités sur les choix d'équipements, les ressources, la maintenance, l'organisation des locaux et la rédaction de projets.</p> <p>Il travaille avec les différents partenaires du numérique éducatif (DRANE, DSI, ...) pour accompagner l'évolution des usages numériques scolaires.</p> <p>L'ERUN contribue à la formation au numérique des différents acteurs de l'Éducation nationale dans le cadre de divers plans de formation (circonscriptions, départementaux, académiques, réseaux...)</p> <p>Par ses compétences et ses missions, il contribue à renforcer auprès de ces acteurs, le cadre de confiance pour le développement des usages pertinents et responsables du numérique dans un cadre sécurisé.</p> <p>Il conduit des formations et des accompagnements de proximité (adaptation aux besoins) avec la possibilité de co-intervenir dans les classes avec les enseignants auprès des élèves. Il impulse et suit les expérimentations incluant le numérique par des observations et des interventions dans les classes des territoires où il exerce.</p> <p>L'ERUN élabore et rédige des séquences pédagogiques, ainsi que des articles de valorisation sur les usages pertinents observés dans les écoles de son réseau, et contribue à leur publication sur les sites académiques pédagogiques. Il tient à jour, sous l'autorité de l'IEN, le site de circonscription.</p> <p>L'ERUN administre les inscriptions des enseignants dans le cadre du plan de formation de circonscription (inscriptions et suivis GAIA).</p> <p>Il est administrateur de test des passations des évaluations dans les écoles de ses circonscriptions.</p>
	FONCTIONS	L'ERUN est un enseignant du premier degré, exerçant à temps plein sur les 2 circonscriptions, déchargé de son service d'enseignement.
	COMPETENCES	<p>Des connaissances didactiques, pédagogiques et numériques sont indispensables à l'exercice de la fonction.</p> <p>Des qualités d'animation auprès d'enseignants sont attendues, ainsi que l'aptitude de travailler en équipe (circonscription, groupe départemental).</p> <p>Les capacités de communication et d'écoute sont nécessaires en particulier dans le cadre des relations partenariales.</p> <p>Il est nécessaire de posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adultes.</p> <p>La rigueur professionnelle, la discrétion, la confidentialité et la loyauté sont exigées.</p> <p>L'ERUN doit maîtriser les outils bureautiques usuels et acquérir une connaissance des applicatifs professionnels (PIA, ARENA, ONDE...).</p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	QUALIFICATIONS REQUISES	<p>Maîtrise des outils numériques et connaissance des pratiques en lien avec le numérique éducatif</p> <p>C2i2e ou de sa version PIXE souhaitable.</p> <p>CAFIPEMF vivement recommandé.</p>
	AFFECTATION ET SECTEUR D'INTERVENTION	Affecté à une circonscription du 1 ^{er} degré, l'ERUN intervient sur une seconde circonscription selon un couplage validé par le pilote du groupe départemental pour le numérique éducatif. La contribution aux missions départementales lui permet d'intervenir sur le territoire départemental des Bouches du Rhône.
	NOMINATION	<p>Un entretien aura lieu devant une commission de recrutement. Le choix se fera sur la base du profil recherché.</p> <p>Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.</p>

REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.
CONTACTS	L'IEN de la circonscription d'affectation Gardanne : fabienne.dupin@aix-marseille.fr L'IEN de la circonscription d'Allauch : ce.0134099k@ac-aix-marseille.fr L'IEN en charge de la mission numérique : olivier.fortoul@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-039-ERUN LONGCHAMP JOLIETTE
	INTITULE DU POSTE	Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) Longchamp/Joliette
	PLACE DU POSTE	Rattaché administrativement à la circonscription de Marseille Longchamp, l'ERUN exerce aussi ses fonctions sur la circonscription de Marseille Joliette, sous la responsabilité conjointe des inspecteurs de circonscriptions et de l'IEN pilote du groupe départemental pour le Numérique éducatif.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL DE LA MISSION	L'ERUN contribue à la mise en œuvre des politiques nationales, académiques et départementales pour le développement du numérique éducatif.
	MISSIONS	<p>En appui de ses inspecteurs, l'ERUN accompagne et conseille les enseignants, directeurs, formateurs et équipes de circonscriptions sur les usages pédagogiques raisonnés du numérique éducatif.</p> <p>Il accompagne les collectivités sur les choix d'équipements, les ressources, la maintenance, l'organisation des locaux et la rédaction de projets.</p> <p>Il travaille avec les différents partenaires du numérique éducatif (DRANE, DSI, ...) pour accompagner l'évolution des usages numériques scolaires.</p> <p>L'ERUN contribue à la formation au numérique des différents acteurs de l'Éducation nationale dans le cadre de divers plans de formation (circonscriptions, départementaux, académiques, réseaux...)</p> <p>Par ses compétences et ses missions, il contribue à renforcer auprès de ces acteurs, le cadre de confiance pour le développement des usages pertinents et responsables du numérique dans un cadre sécurisé.</p> <p>Il conduit des formations et des accompagnements de proximité (adaptation aux besoins) avec la possibilité de co-intervenir dans les classes avec les enseignants auprès des élèves. Il impulse et suit les expérimentations incluant le numérique par des observations et des interventions dans les classes des territoires où il exerce.</p> <p>L'ERUN élabore et rédige des séquences pédagogiques, ainsi que des articles de valorisation sur les usages pertinents observés dans les écoles de son réseau, et contribue à leur publication sur les sites académiques pédagogiques. Il tient à jour, sous l'autorité de l'IEN, le site de circonscription.</p> <p>L'ERUN administre les inscriptions des enseignants dans le cadre du plan de formation de circonscription (inscriptions et suivis GAIA).</p> <p>Il est administrateur de test des passations des évaluations dans les écoles de ses circonscriptions.</p>
	FONCTIONS	L'ERUN est un enseignant du premier degré, exerçant à temps plein sur les 2 circonscriptions, déchargé de son service d'enseignement.
	COMPETENCES	<p>Des connaissances didactiques, pédagogiques et numériques sont indispensables à l'exercice de la fonction.</p> <p>Des qualités d'animation auprès d'enseignants sont attendues, ainsi que l'aptitude de travailler en équipe (circonscription, groupe départemental).</p> <p>Les capacités de communication et d'écoute sont nécessaires en particulier dans le cadre des relations partenariales.</p> <p>Il est nécessaire de posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adultes.</p> <p>La rigueur professionnelle, la discrétion, la confidentialité et la loyauté sont exigées.</p> <p>L'ERUN doit maîtriser les outils bureautiques usuels et acquérir une connaissance des applicatifs professionnels (PIA, ARENA, ONDE...).</p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	QUALIFICATIONS REQUISES	<p>La titularisation ne pourra survenir qu'après l'obtention du C2i2e ou de sa version PIX Edu, avec avis favorable des IEN de circonscriptions.</p> <p>Le CAFIPEMF est vivement recommandé.</p>
	AFFECTATION ET SECTEUR D'INTERVENTION	<p>Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.</p> <p>Affecté à une circonscription du 1^{er} degré, l'ERUN intervient sur une seconde circonscription selon un couplage validé par le pilote du groupe départemental pour le numérique éducatif. La contribution aux missions départementales lui permet d'intervenir sur le territoire départemental des Bouches du Rhône.</p>

	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.
	CONTACTS	IEN pilote du groupe départemental du Numérique éducatif : adresse mail : olivier.fortoul@ac-aix-marseille.fr L'IEN de la circonscription d'affectation Marseille Longchamp : ce.0131308b@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-040-ERUN ST BARNABE HUVEAUNE
	INTITULE DU POSTE	Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) Marseille Saint Barnabé
	PLACE DU POSTE	Rattaché administrativement à la circonscription Marseille st Barnabé, l'ERUN exerce ses fonctions sur les circonscriptions Marseille St Barnabé et Marseille Huveaune, sous la responsabilité conjointe des inspecteurs de circonscriptions et de l'IEN pilote du groupe départemental pour le Numérique éducatif.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL DE LA MISSION	L'ERUN contribue à la mise en œuvre des politiques nationales, académiques et départementales pour le développement du numérique éducatif.
	MISSIONS	<p>En appui de ses inspecteurs, l'ERUN accompagne et conseille les enseignants, directeurs, formateurs et équipes de circonscriptions sur les usages pédagogiques raisonnés du numérique éducatif. Il participe au suivi et à l'accompagnement des enseignants en début de carrière.</p> <p>Il accompagne les collectivités sur les choix d'équipements, les ressources, la maintenance, l'organisation des locaux et la rédaction de projets.</p> <p>Il travaille avec les différents partenaires du numérique éducatif (DRANE, DSI, ...) pour accompagner l'évolution des usages numériques scolaires.</p> <p>L'ERUN contribue à la formation au numérique des différents acteurs de l'Éducation nationale dans le cadre de divers plans de formation (circonscriptions, départementaux, académiques, réseaux...)</p> <p>Par ses compétences et ses missions, il contribue à renforcer auprès de ces acteurs, le cadre de confiance pour le développement des usages pertinents et responsables du numérique dans un cadre sécurisé.</p> <p>Il conduit des formations et des accompagnements de proximité (adaptation aux besoins) avec la possibilité de co-intervenir dans les classes avec les enseignants auprès des élèves. Il impulse et suit les expérimentations incluant le numérique par des observations et des interventions dans les classes des territoires où il exerce.</p> <p>L'ERUN élabore et rédige des séquences pédagogiques, ainsi que des articles de valorisation sur les usages pertinents observés dans les écoles de son réseau, et contribue à leur publication sur les sites académiques pédagogiques. Il tient à jour, sous l'autorité de l'IEN, le site de circonscription.</p> <p>L'ERUN administre les inscriptions des enseignants dans le cadre du plan de formation de circonscription (inscriptions et suivis GAIA/SOFIA).</p> <p>Il est administrateur de test des passations des évaluations dans les écoles de ses circonscriptions.</p> <p>L'ERUN assume la mission de d'Assistant de Prévention pour les Risques Psycho-sociaux dans la circonscription St Barnabé.</p>
	FONCTIONS	L'enseignant référent pour les usages du numérique est un enseignant du premier degré, exerçant à temps plein sur 2 circonscriptions, déchargé de son service d'enseignement.
	COMPETENCES	<p>Des connaissances didactiques, pédagogiques et numériques sont indispensables à l'exercice de la fonction.</p> <p>Des qualités d'animation auprès d'enseignants sont attendues, ainsi que l'aptitude de travailler en équipe (circonscription, groupe départemental).</p> <p>Les capacités de communication et d'écoute sont nécessaires en particulier dans le cadre des relations partenariales et celle d'assistant de prévention.</p> <p>Il est nécessaire de posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adultes.</p> <p>La rigueur professionnelle, la discrétion, la confidentialité et la loyauté sont exigées.</p> <p>L'ERUN doit maîtriser les outils bureautiques usuels et acquérir une connaissance des applicatifs professionnels (PIA, ARENA, ONDE...).</p>
CONTE XTE ADMINI STRATI	QUALIFICATIONS REQUISES	<p>La titularisation ne pourra survenir alors qu'après l'obtention du C2i2e ou de sa version PIX Edu, avec avis favorable des IEN de circonscriptions.</p> <p>Le CAFIPEMF est vivement recommandé.</p>

	AFFECTATION ET SECTEUR D'INTERVENTION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur. Affecté à une circonscription du 1 ^{er} degré, l'ERUN intervient sur une seconde circonscription selon un couplage validé par le pilote du groupe départemental pour le numérique éducatif. La contribution aux missions départementales lui permet d'intervenir sur le territoire départemental des Bouches du Rhône.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.
	CONTACTS	L'IEN pilote du groupe départemental du Numérique éducatif : ce.ien-num13@ac-aix-marseille.fr Les IEN des circonscription concernées : Marseille st Barnabé (ce.0131303w@ac-aix-marseille.fr) et Marseille Huveaune (ce.0131302v@ac-aix-marseille.fr).

FICHE DE POSTE A PROFIL

FICHE DE POSTE A PROFIL		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-041-TNE
	INTITULE DU POSTE	Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) TNE 13
	PLACE DU POSTE	Rattaché administrativement à la DSDEN à Marseille, l'ERUN TNE exerce ses fonctions sur l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône, sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN pilote du groupe départemental pour le Numérique éducatif.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL DE LA MISSION	L'ERUN TNE contribue à la mise en œuvre des politiques nationales, académiques et départementales pour le développement du numérique éducatif, notamment dans le cadre de TNE13.
	MISSIONS	<p>L'ERUN TNE contribue principalement à la prise en main des outils numériques pédagogiques par les enseignants équipés, et à la formation plus générale au numérique des différents acteurs de l'Éducation nationale dans le cadre de divers plans de formation (circonscriptions, départementaux, académiques, réseaux...)</p> <p>Par ses compétences et ses missions, il contribue à renforcer auprès de ces acteurs, le cadre de confiance pour le développement des usages pertinents et responsables du numérique dans un cadre sécurisé.</p> <p>Il conduit des formations et des accompagnements de proximité (adaptation aux besoins) avec la possibilité de co-intervenir dans les classes avec les enseignants auprès des élèves. Il impulse et suit les expérimentations incluant le numérique par des observations et des interventions dans les classes des territoires où il exerce.</p> <p>L'ERUN TNE élabore et rédige des séquences pédagogiques, ainsi que des articles de valorisation sur les usages pertinents observés dans les écoles de son réseau, et contribue à leur publication sur les sites pédagogiques académiques. Il contribue, sous l'autorité du pilote départemental, au suivi des formations TNE ainsi qu'à celui des plans d'équipements des écoles, en lien avec l'ErUN des circonscriptions concernées.</p> <p>L'ERUN TNE administre les inscriptions des enseignants dans le cadre du plan de formation TNE (inscriptions et suivis GAIA et SOFIA).</p> <p>En appui des inspecteurs des circonscriptions où il intervient, l'ERUN TNE accompagne et conseille les enseignants, directeurs, formateurs et équipes de circonscriptions sur des usages raisonnés du numérique éducatif.</p> <p>Aux côtés des ERUN des circonscriptions, il accompagne les collectivités sur les choix d'équipements, les ressources, la maintenance, l'organisation des locaux et la rédaction de projets. Il travaille avec les différents partenaires du numérique éducatif (DRANE, DSI, ...) pour accompagner l'évolution des usages numériques scolaires.</p>
	FONCTIONS	L'enseignant référent pour les usages du numérique est un enseignant du premier degré, exerçant à temps plein sur le territoire départemental, déchargé de son service d'enseignement.
	CONTEXTE ADMINISTRATIF	<p>QUALIFICATIONS REQUISES Le CAFIPEMF est vivement recommandé.</p> <p>AFFECTATION ET SECTEUR D'INTERVENTION Affecté à la DSDEN13, l'ERUN TNE intervient sur le territoire départemental des Bouches du Rhône. Le poste à profil ne sera attribué qu'à titre provisoire pour trois années scolaires.</p> <p>REGIME HORAIRE Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1^{er} degré et 2nd degré non devant élèves.</p> <p>MODALITES DE CANDIDATURE Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.</p> <p>CONTACTS L'IEN pilote du groupe départemental pour le Numérique éducatif : ce.i-en-num13@ac-aix-marseille.fr L'A-DASEN : ce.i.ena13@ac-aix-marseille.fr</p>

FICHE DE POSTE A PROFIL

		PAP2023-042-TNE
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	
	INTITULE DU POSTE	Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) TNE 13
	PLACE DU POSTE	Rattaché administrativement à la DSDEN à Marseille, l'ERUN TNE exerce ses fonctions sur l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône, sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN pilote du groupe départemental pour le Numérique éducatif.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL DE LA MISSION	L'ERUN TNE contribue à la mise en œuvre des politiques nationales, académiques et départementales pour le développement du numérique éducatif, notamment dans le cadre de TNE13.
	MISSIONS	<p>L'ERUN TNE contribue principalement à la prise en main des outils numériques pédagogiques par les enseignants équipés, et à la formation plus générale au numérique des différents acteurs de l'Éducation nationale dans le cadre de divers plans de formation (circonscriptions, départementaux, académiques, réseaux...)</p> <p>Par ses compétences et ses missions, il contribue à renforcer auprès de ces acteurs, le cadre de confiance pour le développement des usages pertinents et responsables du numérique dans un cadre sécurisé.</p> <p>Il conduit des formations et des accompagnements de proximité (adaptation aux besoins) avec la possibilité de co-intervenir dans les classes avec les enseignants auprès des élèves. Il impulse et suit les expérimentations incluant le numérique par des observations et des interventions dans les classes des territoires où il exerce.</p> <p>L'ERUN TNE élabore et rédige des séquences pédagogiques, ainsi que des articles de valorisation sur les usages pertinents observés dans les écoles de son réseau, et contribue à leur publication sur les sites pédagogiques académiques. Il contribue, sous l'autorité du pilote départemental, au suivi des formations TNE ainsi qu'à celui des plans d'équipements des écoles, en lien avec l'ErUN des circonscriptions concernées.</p> <p>L'ERUN TNE administre les inscriptions des enseignants dans le cadre du plan de formation TNE (inscriptions et suivis GAIA et SOFIA).</p> <p>En appui des inspecteurs des circonscriptions où il intervient, l'ERUN TNE accompagne et conseille les enseignants, directeurs, formateurs et équipes de circonscriptions sur des usages raisonnés du numérique éducatif.</p> <p>Aux côtés des ERUN des circonscriptions, il accompagne les collectivités sur les choix d'équipements, les ressources, la maintenance, l'organisation des locaux et la rédaction de projets. Il travaille avec les différents partenaires du numérique éducatif (DRANE, DSI, ...) pour accompagner l'évolution des usages numériques scolaires.</p>
	FONCTIONS	L'enseignant référent pour les usages du numérique est un enseignant du premier degré, exerçant à temps plein sur le territoire départemental, déchargé de son service d'enseignement.
	QUALIFICATIONS REQUISES	Le CAFIPEMF est vivement recommandé.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	AFFECTATION ET SECTEUR D'INTERVENTION	Affecté à la DSDEN13, l'ERUN TNE intervient sur le territoire départemental des Bouches du Rhône. Le poste à profil ne sera attribué qu'à titre provisoire pour trois années scolaires.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.
	CONTACTS	L'IEN pilote du groupe départemental pour le Numérique éducatif : ce.i-en-num13@ac-aix-marseille.fr L'A-DASEN : ce.i-en13@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

FICHE DE POSTE A PROFIL		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-043-TNE
	INTITULE DU POSTE	Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) TNE 13
	PLACE DU POSTE	Rattaché administrativement à la DSDEN à Marseille, l'ERUN TNE exerce ses fonctions sur l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône, sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN pilote du groupe départemental pour le Numérique éducatif.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL DE LA MISSION	L'ERUN TNE contribue à la mise en œuvre des politiques nationales, académiques et départementales pour le développement du numérique éducatif, notamment dans le cadre de TNE13.
	MISSIONS	<p>L'ERUN TNE contribue principalement à la prise en main des outils numériques pédagogiques par les enseignants équipés, et à la formation plus générale au numérique des différents acteurs de l'Éducation nationale dans le cadre de divers plans de formation (circonscriptions, départementaux, académiques, réseaux...)</p> <p>Par ses compétences et ses missions, il contribue à renforcer auprès de ces acteurs, le cadre de confiance pour le développement des usages pertinents et responsables du numérique dans un cadre sécurisé.</p> <p>Il conduit des formations et des accompagnements de proximité (adaptation aux besoins) avec la possibilité de co-intervenir dans les classes avec les enseignants auprès des élèves. Il impulse et suit les expérimentations incluant le numérique par des observations et des interventions dans les classes des territoires où il exerce.</p> <p>L'ERUN TNE élabore et rédige des séquences pédagogiques, ainsi que des articles de valorisation sur les usages pertinents observés dans les écoles de son réseau, et contribue à leur publication sur les sites pédagogiques académiques. Il contribue, sous l'autorité du pilote départemental, au suivi des formations TNE ainsi qu'à celui des plans d'équipements des écoles, en lien avec l'ErUN des circonscriptions concernées.</p> <p>L'ERUN TNE administre les inscriptions des enseignants dans le cadre du plan de formation TNE (inscriptions et suivis GAIA et SOFIA).</p> <p>En appui des inspecteurs des circonscriptions où il intervient, l'ERUN TNE accompagne et conseille les enseignants, directeurs, formateurs et équipes de circonscriptions sur des usages raisonnés du numérique éducatif.</p> <p>Aux côtés des ERUN des circonscriptions, il accompagne les collectivités sur les choix d'équipements, les ressources, la maintenance, l'organisation des locaux et la rédaction de projets. Il travaille avec les différents partenaires du numérique éducatif (DRANE, DSI, ...) pour accompagner l'évolution des usages numériques scolaires.</p>
	FONCTIONS	L'enseignant référent pour les usages du numérique est un enseignant du premier degré, exerçant à temps plein sur le territoire départemental, déchargé de son service d'enseignement.
	CONTEXTE ADMINISTRATIF	<p>QUALIFICATIONS REQUISES Le CAFIPEMF est vivement recommandé.</p> <p>AFFECTATION ET SECTEUR D'INTERVENTION Affecté à la DSDEN13, l'ERUN TNE intervient sur le territoire départemental des Bouches du Rhône. Le poste à profil ne sera attribué qu'à titre provisoire pour trois années scolaires.</p> <p>REGIME HORAIRE Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1^{er} degré et 2nd degré non devant élèves.</p> <p>MODALITES DE CANDIDATURE Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.</p> <p>CONTACTS L'IEN pilote du groupe départemental pour le Numérique éducatif : ce.i-en-num13@ac-aix-marseille.fr L'A-DASEN : ce.i.ena13@ac-aix-marseille.fr</p>

FICHE DE POSTE A PROFIL

		PAP2023-044-TNE
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	
	INTITULE DU POSTE	Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) TNE 13
	PLACE DU POSTE	Rattaché administrativement à la DSDEN à Marseille, l'ERUN TNE exerce ses fonctions sur l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône, sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN pilote du groupe départemental pour le Numérique éducatif.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL DE LA MISSION	L'ERUN TNE contribue à la mise en œuvre des politiques nationales, académiques et départementales pour le développement du numérique éducatif, notamment dans le cadre de TNE13.
	MISSIONS	<p>L'ERUN TNE contribue principalement à la prise en main des outils numériques pédagogiques par les enseignants équipés, et à la formation plus générale au numérique des différents acteurs de l'Éducation nationale dans le cadre de divers plans de formation (circonscriptions, départementaux, académiques, réseaux...)</p> <p>Par ses compétences et ses missions, il contribue à renforcer auprès de ces acteurs, le cadre de confiance pour le développement des usages pertinents et responsables du numérique dans un cadre sécurisé.</p> <p>Il conduit des formations et des accompagnements de proximité (adaptation aux besoins) avec la possibilité de co-intervenir dans les classes avec les enseignants auprès des élèves. Il impulse et suit les expérimentations incluant le numérique par des observations et des interventions dans les classes des territoires où il exerce.</p> <p>L'ERUN TNE élabore et rédige des séquences pédagogiques, ainsi que des articles de valorisation sur les usages pertinents observés dans les écoles de son réseau, et contribue à leur publication sur les sites pédagogiques académiques. Il contribue, sous l'autorité du pilote départemental, au suivi des formations TNE ainsi qu'à celui des plans d'équipements des écoles, en lien avec l'ErUN des circonscriptions concernées.</p> <p>L'ERUN TNE administre les inscriptions des enseignants dans le cadre du plan de formation TNE (inscriptions et suivis GAIA et SOFIA).</p> <p>En appui des inspecteurs des circonscriptions où il intervient, l'ERUN TNE accompagne et conseille les enseignants, directeurs, formateurs et équipes de circonscriptions sur des usages raisonnés du numérique éducatif.</p> <p>Aux côtés des ERUN des circonscriptions, il accompagne les collectivités sur les choix d'équipements, les ressources, la maintenance, l'organisation des locaux et la rédaction de projets. Il travaille avec les différents partenaires du numérique éducatif (DRANE, DSI, ...) pour accompagner l'évolution des usages numériques scolaires.</p>
	FONCTIONS	L'enseignant référent pour les usages du numérique est un enseignant du premier degré, exerçant à temps plein sur le territoire départemental, déchargé de son service d'enseignement.
	QUALIFICATIONS REQUISES	Le CAFIPEMF est vivement recommandé.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	AFFECTATION ET SECTEUR D'INTERVENTION	Affecté à la DSDEN13, l'ERUN TNE intervient sur le territoire départemental des Bouches du Rhône. Le poste à profil ne sera attribué qu'à titre provisoire pour trois années scolaires.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.
	CONTACTS	L'IEN pilote du groupe départemental pour le Numérique éducatif : ce.i-en-num13@ac-aix-marseille.fr L'A-DASEN : ce.i.ena13@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE		REFERENCE	PAP2023-065-ERSEH SEI
		INTITULE DU POSTE	Le poste est rattaché au conseiller technique ASH départemental. Le titulaire du poste exerce au sein du service de l'école inclusive à la DSDEN 13.
		PLACE DU POSTE	L'implantation des postes d'enseignants spécialisés au sein du Service de l'Ecole Inclusive est liée au déploiement généralisé des PIAL. L'ERSEH est aidé dans ses missions par un gestionnaire administratif.
MISSIONS ET COMPETENCES		CADRE GENERAL	L'ERSEH du SEI est chargé : <ul style="list-style-type: none"> - de soutenir le fonctionnement des PIAL avec un secteur du département en responsabilité, - de suivre les affectations des AESH à l'échelle des PIAL en fonction des notifications, des besoins des élèves et des compétences des AESH, - d'être l'interlocuteur du coordonnateur et du pilote de PIAL pour la gestion RH et les situations complexes.
		MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer autant que de besoins avec les pilotes et les coordonnateurs de PIAL autour des éléments de gestion des personnels AESH ou des situations particulières, - Synthétiser, en collaboration avec les gestionnaires du service, les informations concernant les personnels AESH : contrats, entretiens professionnels, formations, - Développer, en lien avec le chef de service, la gestion des Ressources Humaines, - Participer au recrutement des AESH en fonction des besoins locaux identifiés, - Etayer l'analyse des besoins des élèves et la mise en relation avec les compétences des AESH, - Accompagner les coordonnateurs dans la gestion des situations complexes.
		COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité d'organisation et de synthèse - Capacités relationnelles avec un public pluri-professionnel : AESH, personnels de direction du 1^{er} et 2nd degré, IEN, gestionnaires, ... - Capacité d'analyse des besoins à l'échelle d'un PIAL- Connaissance des ressources du département - Maîtrise des outils bureautiques
CONTEXTE ADMINISTRATIF		PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Le certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPPEI ou équivalent) est privilégié mais non exigé.
		NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
		REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
		MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.
		CONTACT	Mme BASSET, IEN CT ASH – ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP-2023-064-FORMATEUR REP+	
	INTITULE DU POSTE	Formateur académique éducation prioritaire (FAEP) 50%, Professeur des écoles Maître formateur itinérant (PEMFI) 50%	
	PLACE DU POSTE	Sous l'autorité de la correspondante académique éducation prioritaire auprès du recteur et de l'A-Dasen des Bouches-du-Rhône. Il travaille en étroite collaboration avec les co-pilotes des réseaux d'éducation prioritaire qu'il accompagne : réseaux Jules Ferry, Jean Moulin, Vallon des Pins, Arthur Rimbaud, Rosa Parks et avec les équipes des circonscriptions qu'ils recouvrent IEN Aygalades et IEN Marseille Madrague.	
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014 Circulaire n°2016-148 du 18-10-2016	
	MISSIONS	<p>Participer à la mise en œuvre des axes du référentiel de l'Éducation Prioritaire et de la politique académique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer, préparer, animer et assurer le suivi d'actions de formation et d'accompagnement auprès des équipes de l'éducation prioritaire, 1er et 2nd degrés, selon les demandes émanant des copilotes des réseaux, en lien avec l'offre de formation REP+ au plan académique de formation et les axes définis à l'échelle départementale (notamment suivi des 100% réussite et des liaisons intercycles et interdegrés) • Mettre en œuvre des actions inscrites au plan de formation de l'éducation prioritaire et dans la politique académique des réseaux écoles-établissements. • Produire et partager des ressources et des expérimentations sur le site académique EP. • Participation aux temps de travail collectifs et aux instances dans le 1er et le 2nd degré : • Participer aux temps de concertation entre formateurs académiques éducation prioritaire, correspondante académique de l'éducation prioritaire, chargé de mission éducation prioritaire et enseignants chercheurs de l'INSPE. • Participation à des événements départementaux, académiques et inter académiques en lien avec l'éducation prioritaire. <p>Participer à l'élaboration du plan de formation départemental et de circonscription quant à la formation, au suivi et à l'accompagnement collectifs et individuels des personnels 1^{er} degré nouvellement nommés au sein des circonscriptions de rattachement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnels pédagogiques nouvellement nommés en REP+ et en REP. • Personnels stagiaires • Personnels néo-titulaires <p>En lien avec l'équipe des circonscriptions qu'ils animent et sous la responsabilité des IEN.</p> <p>Les missions sont précisées dans une lettre de mission individuelle actualisée chaque année et font l'objet d'un rapport d'activité annuel.</p>	
	FONCTIONS	Formateur académique éducation prioritaire référente des REP+ du réseau Marseille Madrague : J. Ferry, A. Rimbaud, Vallon des Pins, J. Moulin et Rosa Parks. Professeur des écoles Maître formateur itinérant dans les circonscriptions Madrague et les Aygalades.	
	COMPETENCES	Expertise en pédagogie et didactique notamment sur les fondamentaux / Compétences relationnelles / Compétences organisationnelles. Maîtrise des techniques informatiques et de communication / Disponibilité attendue.	
	CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	CAFIPEMF Expérience en éducation prioritaire souhaitée
		NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
REGIME HORAIRE		Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.	
MODALITES DE CANDIDATURE		Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.	
CONTACT		odile.aubert@ac-aix-marseille.fr stephane.ferraioli@ac-aix-marseille.fr	

FICHE DE CANDIDATURE

Formateur Éducation Prioritaire / Professeur des écoles Maître formateur itinérant

Nom :

Prénom :

Affectation actuelle :

Circonscription :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Mail :

CAFIPEMF : oui non

Années d'expérience en éducation prioritaire :

Je déclare être candidat(e) au poste Formateur Éducation Prioritaire et PEMFI.

Date

Signature

Avis, date, signature et cachet de l'inspecteur (trice) de la circonscription de rattachement :

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-057-CASNAV-FDP1
	INTITULE DU POSTE	Formateur référent au CASNAV Recrutement premier degré
	PLACE DU POSTE	<p>En référence à la circulaire nationale n°2012 du 2-10-2012 et à la circulaire académique du 29/06/2015 (BA n°675), le CASNAV d'Aix-Marseille (Centre académique de scolarisation des allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) recrute, à compter du 1er septembre 2023 : un formateur ou une formatrice à temps-plein. Le formateur CASNAV est placé sous l'autorité fonctionnelle du coordonnateur académique du CASNAV et sous l'autorité hiérarchique du directeur académique des services de l'Éducation nationale des Bouches-du-Rhône. La résidence administrative du poste se trouve à la DSDEN des Bouches-du-Rhône à Marseille.</p>
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>Le CASNAV est une structure d'appui auprès du recteur et des inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale. C'est un pôle d'expertise, une instance de coopération et de médiation, un centre de ressources et de formation.</p> <p>Son activité centrale est d'accompagner la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV).</p> <p>L'objectif principal de l'action est l'inclusion scolaire qui constitue la modalité principale de scolarisation de ces élèves à besoin particulier.</p> <p>L'échelon territorial de référence du formateur CASNAV est le réseau académique d'éducation.</p> <p>Le cadre d'intervention des formateurs couvre les départements des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes et des Bouches du Rhône répartis en secteurs. Cette répartition prend en compte le nombre de dispositifs UPE2A et l'implantation des CIO pour l'évaluation des jeunes de plus de 16 ans.</p>
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Sous l'autorité du coordonnateur académique, le formateur référent est chargé de mettre en œuvre des axes stratégiques pour la scolarisation des EANA et EFIV à travers : - La mission d'expertise - La mission de coopération et médiation - La mission d'appui technique, méthodologique, pédagogique et de formation - La mission de capitalisation-production des ressources du CASNAV - Des missions spécifiques seront définies dans le cadre de la lettre de mission annuelle qui sera établie et remise au formateur référent. - Ce dernier devra rédiger des rapports d'activités périodiques et un rapport annuel.
	FONCTIONS	<p>Le formateur référent du CASNAV :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Informe, accompagne et forme les enseignants des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) mais aussi les enseignants de classes ordinaires du premier et second degré, les directeurs d'écoles, les équipes de circonscription et les équipes pédagogiques des établissements · Met en place dans ses réseaux, des groupes de travail au sein desquels il assure la fonction de pair-expert · Coordonne et met en œuvre les stages dans le cadre du plan académique de formation de l'EAFC et répond seul ou en équipe aux demandes des établissements · Contribue avec l'INSPÉ à la formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale du premier et second degré et à la recherche · Accompagne l'inclusion des EANA et EFIV dans le cadre du suivi de ses réseaux académiques en participant / animant des conseils pédagogiques des réseaux, des conseils des maîtres et de cycles des équipes de circonscription et les équipes pédagogiques des établissements du second degré (CLG, LGT, LP) · Assure le suivi des EANA scolarisés en classe ordinaire avec un renforcement

	<p>linguistique</p> <ul style="list-style-type: none"> · Evalue les EANA du second degré à leur arrivée selon les procédures détaillées dans la lettre de mission · Participe à l'organisation et la passation des épreuves du DELF PRIM et DELF Scolaire · Collecte les données statistiques de l'enquête de la DEPP sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) pour ses réseaux · Coordonne des actions spécifiques à destination des EFIV 	
	<p>COMPETENCES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les qualités et compétences suivantes sont attendues : - Une formation universitaire solide et une bonne expérience professionnelle en tant qu'enseignant et/ou formateur. - Une bonne connaissance de la didactique des langues étrangères et secondes - Une bonne connaissance des questions relatives au plurilinguisme et aux démarches d'approches plurielles - Une bonne connaissance de la réalité du territoire et des enjeux institutionnels - Une connaissance des problématiques de la migration et de l'accueil des étrangers sur le territoire français. - Une maîtrise de la collecte des données et l'analyse statistique pour l'aide au pilotage - Une maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur, diaporama, etc.) - La connaissance et l'expertise des outils d'évaluation existants et la capacité à les faire évoluer - Des qualités relationnelles et d'écoute (nécessaires au diagnostic et à l'analyse des demandes). - Le sens des relations, aptitudes au travail en équipe et avec les différents partenaires, dans un environnement complexe (capacités d'écoute, de médiation, de concertation...) - Des qualités rédactionnelles - Une expérience dans le second degré, la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères et des outils numériques nécessaires à la conception de modules de formation à distance seront plus particulièrement appréciés. - La mission est assortie d'obligations à caractère déontologique exigeant du formateur qu'il agisse de façon éthique et responsable : - Confidentialité sur les informations concernant les élèves, les établissements, - Loyauté vis à vis de l'Institution. 	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	<p>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</p>	<p>Peut postuler tout enseignant du premier degré exerçant dans les Bouches-du-Rhône, ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue étrangère et/ou justifiant d'une expérience dans le domaine.</p> <p>Etre titulaire du CAFIPEMF est particulièrement apprécié.</p> <p>Être titulaire du permis B est indispensable en raison des déplacements que le formateur peut être amené à effectuer dans le cadre de sa lettre de mission annuelle dans les départements du 04, 05 et 13.</p>
	<p>NOMINATION</p>	<p>Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.</p>
	<p>REGIME HORAIRE</p>	<p>Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1^{er} degré et 2nd degré non devant élèves.</p>
	<p>MODALITES DE CANDIDATURE</p>	<p>Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.</p>
	<p>CONTACT</p>	<p>Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de Madame Tiran-Matignon soit par téléphone (06 35 52 77 00), soit par courriel (christine.tiran-matignon@ac-aix-marseille.fr).</p>

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-058-CASNAV-FDP2
	INTITULE DU POSTE	Formateur référent au CASNAV Recrutement premier degré
	PLACE DU POSTE	<p>En référence à la circulaire nationale n°2012 du 2-10-2012 et à la circulaire académique du 29/06/2015 (BA n°675), le CASNAV d'Aix-Marseille (Centre académique de scolarisation des allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) recrute, à compter du 1er septembre 2023 : un formateur ou une formatrice à temps-plein. Le formateur CASNAV est placé sous l'autorité fonctionnelle du coordonnateur académique du CASNAV et sous l'autorité hiérarchique du directeur académique des services de l'Éducation nationale des Bouches-du-Rhône. La résidence administrative du poste se trouve à la DSDEN des Bouches-du-Rhône à Marseille.</p>
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>Le CASNAV est une structure d'appui auprès du recteur et des inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale. C'est un pôle d'expertise, une instance de coopération et de médiation, un centre de ressources et de formation.</p> <p>Son activité centrale est d'accompagner la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV).</p> <p>L'objectif principal de l'action est l'inclusion scolaire qui constitue la modalité principale de scolarisation de ces élèves à besoin particulier.</p> <p>L'échelon territorial de référence du formateur CASNAV est le réseau académique d'éducation.</p> <p>Le cadre d'intervention des formateurs couvre les départements des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes et des Bouches du Rhône répartis en secteurs. Cette répartition prend en compte le nombre de dispositifs UPE2A et l'implantation des CIO pour l'évaluation des jeunes de plus de 16 ans.</p>
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Sous l'autorité du coordonnateur académique, le formateur référent est chargé de mettre en œuvre des axes stratégiques pour la scolarisation des EANA et EFIV à travers : - La mission d'expertise - La mission de coopération et médiation - La mission d'appui technique, méthodologique, pédagogique et de formation - La mission de capitalisation-production des ressources du CASNAV - Des missions spécifiques seront définies dans le cadre de la lettre de mission annuelle qui sera établie et remise au formateur référent. - Ce dernier devra rédiger des rapports d'activités périodiques et un rapport annuel.
	FONCTIONS	<p>Le formateur référent du CASNAV :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Informe, accompagne et forme les enseignants des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) mais aussi les enseignants de classes ordinaires du premier et second degré, les directeurs d'écoles, les équipes de circonscription et les équipes pédagogiques des établissements · Met en place dans ses réseaux, des groupes de travail au sein desquels il assure la fonction de pair-expert · Coordonne et met en œuvre les stages dans le cadre du plan académique de formation de l'EAFC et répond seul ou en équipe aux demandes des établissements · Contribue avec l'INSPÉ à la formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale du premier et second degré et à la recherche · Accompagne l'inclusion des EANA et EFIV dans le cadre du suivi de ses réseaux académiques en participant / animant des conseils pédagogiques des réseaux, des conseils des maîtres et de cycles des équipes de circonscription et les équipes pédagogiques des établissements du second degré (CLG, LGT, LP) · Assure le suivi des EANA scolarisés en classe ordinaire avec un renforcement

	<p>linguistique</p> <ul style="list-style-type: none"> · Evalue les EANA du second degré à leur arrivée selon les procédures détaillées dans la lettre de mission · Participe à l'organisation et la passation des épreuves du DELF PRIM et DELF Scolaire · Collecte les données statistiques de l'enquête de la DEPP sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) pour ses réseaux · Coordonne des actions spécifiques à destination des EFIV 	
	<p>COMPETENCES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les qualités et compétences suivantes sont attendues : - Une formation universitaire solide et une bonne expérience professionnelle en tant qu'enseignant et/ou formateur. - Une bonne connaissance de la didactique des langues étrangères et secondes - Une bonne connaissance des questions relatives au plurilinguisme et aux démarches d'approches plurielles - Une bonne connaissance de la réalité du territoire et des enjeux institutionnels - Une connaissance des problématiques de la migration et de l'accueil des étrangers sur le territoire français. - Une maîtrise de la collecte des données et l'analyse statistique pour l'aide au pilotage - Une maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur, diaporama, etc.) - La connaissance et l'expertise des outils d'évaluation existants et la capacité à les faire évoluer - Des qualités relationnelles et d'écoute (nécessaires au diagnostic et à l'analyse des demandes). - Le sens des relations, aptitudes au travail en équipe et avec les différents partenaires, dans un environnement complexe (capacités d'écoute, de médiation, de concertation...) - Des qualités rédactionnelles - Une expérience dans le second degré, la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères et des outils numériques nécessaires à la conception de modules de formation à distance seront plus particulièrement appréciés. - La mission est assortie d'obligations à caractère déontologique exigeant du formateur qu'il agisse de façon éthique et responsable : - Confidentialité sur les informations concernant les élèves, les établissements, - Loyauté vis à vis de l'Institution. 	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	<p>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</p>	<p>Peut postuler tout enseignant du premier degré exerçant dans les Bouches-du-Rhône, ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue étrangère et/ou justifiant d'une expérience dans le domaine.</p> <p>Etre titulaire du CAFIPEMF est particulièrement apprécié.</p> <p>Être titulaire du permis B est indispensable en raison des déplacements que le formateur peut être amené à effectuer dans le cadre de sa lettre de mission annuelle dans les départements du 04, 05 et 13.</p>
	<p>NOMINATION</p>	<p>Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.</p>
	<p>REGIME HORAIRE</p>	<p>Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1^{er} degré et 2nd degré non devant élèves.</p>
	<p>MODALITES DE CANDIDATURE</p>	<p>Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.</p>
	<p>CONTACT</p>	<p>Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de Madame Tiran-Matignon soit par téléphone (06 35 52 77 00), soit par courriel (christine.tiran-matignon@ac-aix-marseille.fr).</p>

FICHE DE POSTE A PROFIL

FICHE DE POSTE A PROFIL		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-059-CASNAV-FDP3
	INTITULE DU POSTE	Formateur référent au CASNAV Recrutement premier degré
	PLACE DU POSTE	En référence à la circulaire nationale n°2012 du 2-10-2012 et à la circulaire académique du 29/06/2015 (BA n°675), le CASNAV d'Aix-Marseille (Centre académique de scolarisation des allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) recrute, à compter du 1er septembre 2023 : un formateur ou une formatrice à temps-plein. Le formateur CASNAV est placé sous l'autorité fonctionnelle du coordonnateur académique du CASNAV et sous l'autorité hiérarchique du directeur académique des services de l'Éducation nationale des Bouches-du-Rhône. La résidence administrative du poste se trouve à la DSDEN des Bouches-du-Rhône à Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>Le CASNAV est une structure d'appui auprès du recteur et des inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale. C'est un pôle d'expertise, une instance de coopération et de médiation, un centre de ressources et de formation.</p> <p>Son activité centrale est d'accompagner la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV).</p> <p>L'objectif principal de l'action est l'inclusion scolaire qui constitue la modalité principale de scolarisation de ces élèves à besoin particulier.</p> <p>L'échelon territorial de référence du formateur CASNAV est le réseau académique d'éducation.</p> <p>Le cadre d'intervention des formateurs couvre les départements des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes et des Bouches du Rhône répartis en secteurs. Cette répartition prend en compte le nombre de dispositifs UPE2A et l'implantation des CIO pour l'évaluation des jeunes de plus de 16 ans.</p>
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Sous l'autorité du coordonnateur académique, le formateur référent est chargé de mettre en œuvre des axes stratégiques pour la scolarisation des EANA et EFIV à travers : - La mission d'expertise - La mission de coopération et médiation - La mission d'appui technique, méthodologique, pédagogique et de formation - La mission de capitalisation-production des ressources du CASNAV - Des missions spécifiques seront définies dans le cadre de la lettre de mission annuelle qui sera établie et remise au formateur référent. - Ce dernier devra rédiger des rapports d'activités périodiques et un rapport annuel.
	FONCTIONS	<p>Le formateur référent du CASNAV :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Informe, accompagne et forme les enseignants des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) mais aussi les enseignants de classes ordinaires du premier et second degré, les directeurs d'écoles, les équipes de circonscription et les équipes pédagogiques des établissements · Met en place dans ses réseaux, des groupes de travail au sein desquels il assure la fonction de pair-expert · Coordonne et met en œuvre les stages dans le cadre du plan académique de formation de l'EAFC et répond seul ou en équipe aux demandes des établissements · Contribue avec l'INSPÉ à la formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale du premier et second degré et à la recherche · Accompagne l'inclusion des EANA et EFIV dans le cadre du suivi de ses réseaux académiques en participant / animant des conseils pédagogiques des réseaux, des conseils des maîtres et de cycles des équipes de circonscription et les équipes pédagogiques des établissements du second degré (CLG, LGT, LP) · Assure le suivi des EANA scolarisés en classe ordinaire avec un renforcement

	<p>linguistique</p> <ul style="list-style-type: none"> · Evalue les EANA du second degré à leur arrivée selon les procédures détaillées dans la lettre de mission · Participe à l'organisation et la passation des épreuves du DELF PRIM et DELF Scolaire · Collecte les données statistiques de l'enquête de la DEPP sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) pour ses réseaux · Coordonne des actions spécifiques à destination des EFIV 	
	<p>COMPETENCES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les qualités et compétences suivantes sont attendues : - Une formation universitaire solide et une bonne expérience professionnelle en tant qu'enseignant et/ou formateur. - Une bonne connaissance de la didactique des langues étrangères et secondes - Une bonne connaissance des questions relatives au plurilinguisme et aux démarches d'approches plurielles - Une bonne connaissance de la réalité du territoire et des enjeux institutionnels - Une connaissance des problématiques de la migration et de l'accueil des étrangers sur le territoire français. - Une maîtrise de la collecte des données et l'analyse statistique pour l'aide au pilotage - Une maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur, diaporama, etc.) - La connaissance et l'expertise des outils d'évaluation existants et la capacité à les faire évoluer - Des qualités relationnelles et d'écoute (nécessaires au diagnostic et à l'analyse des demandes). - Le sens des relations, aptitudes au travail en équipe et avec les différents partenaires, dans un environnement complexe (capacités d'écoute, de médiation, de concertation...) - Des qualités rédactionnelles - Une expérience dans le second degré, la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères et des outils numériques nécessaires à la conception de modules de formation à distance seront plus particulièrement appréciés. - La mission est assortie d'obligations à caractère déontologique exigeant du formateur qu'il agisse de façon éthique et responsable : - Confidentialité sur les informations concernant les élèves, les établissements, - Loyauté vis à vis de l'Institution. 	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	<p>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</p>	<p>Peut postuler tout enseignant du premier degré exerçant dans les Bouches-du-Rhône, ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue étrangère et/ou justifiant d'une expérience dans le domaine.</p> <p>Etre titulaire du CAFIPEMF est particulièrement apprécié.</p> <p>Être titulaire du permis B est indispensable en raison des déplacements que le formateur peut être amené à effectuer dans le cadre de sa lettre de mission annuelle dans les départements du 04, 05 et 13.</p>
	<p>NOMINATION</p>	<p>Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.</p>
	<p>REGIME HORAIRE</p>	<p>Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1^{er} degré et 2nd degré non devant élèves.</p>
	<p>MODALITES DE CANDIDATURE</p>	<p>Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.</p>
	<p>CONTACT</p>	<p>Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de Madame Tiran-Matignon soit par téléphone (06 35 52 77 00), soit par courriel (christine.tiran-matignon@ac-aix-marseille.fr).</p>

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-060-CASNAV-FDP4
	INTITULE DU POSTE	Formateur référent au CASNAV Recrutement premier degré
	PLACE DU POSTE	<p>En référence à la circulaire nationale n°2012 du 2-10-2012 et à la circulaire académique du 29/06/2015 (BA n°675), le CASNAV d'Aix-Marseille (Centre académique de scolarisation des allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) recrute, à compter du 1er septembre 2023 : un formateur ou une formatrice à temps-plein. Le formateur CASNAV est placé sous l'autorité fonctionnelle du coordonnateur académique du CASNAV et sous l'autorité hiérarchique du directeur académique des services de l'Éducation nationale des Bouches-du-Rhône. La résidence administrative du poste se trouve à la DSDEN des Bouches-du-Rhône à Marseille.</p>
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>Le CASNAV est une structure d'appui auprès du recteur et des inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale. C'est un pôle d'expertise, une instance de coopération et de médiation, un centre de ressources et de formation.</p> <p>Son activité centrale est d'accompagner la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV).</p> <p>L'objectif principal de l'action est l'inclusion scolaire qui constitue la modalité principale de scolarisation de ces élèves à besoin particulier.</p> <p>L'échelon territorial de référence du formateur CASNAV est le réseau académique d'éducation.</p> <p>Le cadre d'intervention des formateurs couvre les départements des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes et des Bouches du Rhône répartis en secteurs. Cette répartition prend en compte le nombre de dispositifs UPE2A et l'implantation des CIO pour l'évaluation des jeunes de plus de 16 ans.</p>
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Sous l'autorité du coordonnateur académique, le formateur référent est chargé de mettre en œuvre des axes stratégiques pour la scolarisation des EANA et EFIV à travers : - La mission d'expertise - La mission de coopération et médiation - La mission d'appui technique, méthodologique, pédagogique et de formation - La mission de capitalisation-production des ressources du CASNAV - Des missions spécifiques seront définies dans le cadre de la lettre de mission annuelle qui sera établie et remise au formateur référent. - Ce dernier devra rédiger des rapports d'activités périodiques et un rapport annuel.
	FONCTIONS	<p>Le formateur référent du CASNAV :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Informe, accompagne et forme les enseignants des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) mais aussi les enseignants de classes ordinaires du premier et second degré, les directeurs d'écoles, les équipes de circonscription et les équipes pédagogiques des établissements · Met en place dans ses réseaux, des groupes de travail au sein desquels il assure la fonction de pair-expert · Coordonne et met en œuvre les stages dans le cadre du plan académique de formation de l'EAFC et répond seul ou en équipe aux demandes des établissements · Contribue avec l'INSPÉ à la formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale du premier et second degré et à la recherche · Accompagne l'inclusion des EANA et EFIV dans le cadre du suivi de ses réseaux académiques en participant / animant des conseils pédagogiques des réseaux, des conseils des maîtres et de cycles des équipes de circonscription et les équipes pédagogiques des établissements du second degré (CLG, LGT, LP) · Assure le suivi des EANA scolarisés en classe ordinaire avec un renforcement

	<p>linguistique</p> <ul style="list-style-type: none"> · Evalue les EANA du second degré à leur arrivée selon les procédures détaillées dans la lettre de mission · Participe à l'organisation et la passation des épreuves du DELF PRIM et DELF Scolaire · Collecte les données statistiques de l'enquête de la DEPP sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) pour ses réseaux · Coordonne des actions spécifiques à destination des EFIV 	
	<p>COMPETENCES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les qualités et compétences suivantes sont attendues : - Une formation universitaire solide et une bonne expérience professionnelle en tant qu'enseignant et/ou formateur. - Une bonne connaissance de la didactique des langues étrangères et secondes - Une bonne connaissance des questions relatives au plurilinguisme et aux démarches d'approches plurielles - Une bonne connaissance de la réalité du territoire et des enjeux institutionnels - Une connaissance des problématiques de la migration et de l'accueil des étrangers sur le territoire français. - Une maîtrise de la collecte des données et l'analyse statistique pour l'aide au pilotage - Une maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur, diaporama, etc.) - La connaissance et l'expertise des outils d'évaluation existants et la capacité à les faire évoluer - Des qualités relationnelles et d'écoute (nécessaires au diagnostic et à l'analyse des demandes). - Le sens des relations, aptitudes au travail en équipe et avec les différents partenaires, dans un environnement complexe (capacités d'écoute, de médiation, de concertation...) - Des qualités rédactionnelles - Une expérience dans le second degré, la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères et des outils numériques nécessaires à la conception de modules de formation à distance seront plus particulièrement appréciés. - La mission est assortie d'obligations à caractère déontologique exigeant du formateur qu'il agisse de façon éthique et responsable : - Confidentialité sur les informations concernant les élèves, les établissements, - Loyauté vis à vis de l'Institution. 	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	<p>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</p>	<p>Peut postuler tout enseignant du premier degré exerçant dans les Bouches-du-Rhône, ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue étrangère et/ou justifiant d'une expérience dans le domaine.</p> <p>Etre titulaire du CAFIPEMF est particulièrement apprécié.</p> <p>Être titulaire du permis B est indispensable en raison des déplacements que le formateur peut être amené à effectuer dans le cadre de sa lettre de mission annuelle dans les départements du 04, 05 et 13.</p>
	<p>NOMINATION</p>	<p>Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.</p>
	<p>REGIME HORAIRE</p>	<p>Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1^{er} degré et 2nd degré non devant élèves.</p>
	<p>MODALITES DE CANDIDATURE</p>	<p>Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.</p>
	<p>CONTACT</p>	<p>Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de Madame Tiran-Matignon soit par téléphone (06 35 52 77 00), soit par courriel (christine.tiran-matignon@ac-aix-marseille.fr).</p>

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-061-CASNAV-FDP5
	INTITULE DU POSTE	Formateur référent au CASNAV Recrutement premier degré
	PLACE DU POSTE	<p>En référence à la circulaire nationale n°2012 du 2-10-2012 et à la circulaire académique du 29/06/2015 (BA n°675), le CASNAV d'Aix-Marseille (Centre académique de scolarisation des allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) recrute, à compter du 1er septembre 2023 : un formateur ou une formatrice à temps-plein. Le formateur CASNAV est placé sous l'autorité fonctionnelle du coordonnateur académique du CASNAV et sous l'autorité hiérarchique du directeur académique des services de l'Éducation nationale des Bouches-du-Rhône. La résidence administrative du poste se trouve à la DSDEN des Bouches-du-Rhône à Marseille.</p>
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>Le CASNAV est une structure d'appui auprès du recteur et des inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale. C'est un pôle d'expertise, une instance de coopération et de médiation, un centre de ressources et de formation.</p> <p>Son activité centrale est d'accompagner la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV).</p> <p>L'objectif principal de l'action est l'inclusion scolaire qui constitue la modalité principale de scolarisation de ces élèves à besoin particulier.</p> <p>L'échelon territorial de référence du formateur CASNAV est le réseau académique d'éducation.</p> <p>Le cadre d'intervention des formateurs couvre les départements des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes et des Bouches du Rhône répartis en secteurs. Cette répartition prend en compte le nombre de dispositifs UPE2A et l'implantation des CIO pour l'évaluation des jeunes de plus de 16 ans.</p>
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Sous l'autorité du coordonnateur académique, le formateur référent est chargé de mettre en œuvre des axes stratégiques pour la scolarisation des EANA et EFIV à travers : - La mission d'expertise - La mission de coopération et médiation - La mission d'appui technique, méthodologique, pédagogique et de formation - La mission de capitalisation-production des ressources du CASNAV - Des missions spécifiques seront définies dans le cadre de la lettre de mission annuelle qui sera établie et remise au formateur référent. - Ce dernier devra rédiger des rapports d'activités périodiques et un rapport annuel.
	FONCTIONS	<p>Le formateur référent du CASNAV :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Informe, accompagne et forme les enseignants des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) mais aussi les enseignants de classes ordinaires du premier et second degré, les directeurs d'écoles, les équipes de circonscription et les équipes pédagogiques des établissements · Met en place dans ses réseaux, des groupes de travail au sein desquels il assure la fonction de pair-expert · Coordonne et met en œuvre les stages dans le cadre du plan académique de formation de l'EAFC et répond seul ou en équipe aux demandes des établissements · Contribue avec l'INSPÉ à la formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale du premier et second degré et à la recherche · Accompagne l'inclusion des EANA et EFIV dans le cadre du suivi de ses réseaux académiques en participant / animant des conseils pédagogiques des réseaux, des conseils des maîtres et de cycles des équipes de circonscription et les équipes pédagogiques des établissements du second degré (CLG, LGT, LP) · Assure le suivi des EANA scolarisés en classe ordinaire avec un renforcement

	<p>linguistique</p> <ul style="list-style-type: none"> · Evalue les EANA du second degré à leur arrivée selon les procédures détaillées dans la lettre de mission · Participe à l'organisation et la passation des épreuves du DELF PRIM et DELF Scolaire · Collecte les données statistiques de l'enquête de la DEPP sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) pour ses réseaux · Coordonne des actions spécifiques à destination des EFIV 	
	<p>COMPETENCES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les qualités et compétences suivantes sont attendues : - Une formation universitaire solide et une bonne expérience professionnelle en tant qu'enseignant et/ou formateur. - Une bonne connaissance de la didactique des langues étrangères et secondes - Une bonne connaissance des questions relatives au plurilinguisme et aux démarches d'approches plurielles - Une bonne connaissance de la réalité du territoire et des enjeux institutionnels - Une connaissance des problématiques de la migration et de l'accueil des étrangers sur le territoire français. - Une maîtrise de la collecte des données et l'analyse statistique pour l'aide au pilotage - Une maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur, diaporama, etc.) - La connaissance et l'expertise des outils d'évaluation existants et la capacité à les faire évoluer - Des qualités relationnelles et d'écoute (nécessaires au diagnostic et à l'analyse des demandes). - Le sens des relations, aptitudes au travail en équipe et avec les différents partenaires, dans un environnement complexe (capacités d'écoute, de médiation, de concertation...) - Des qualités rédactionnelles - Une expérience dans le second degré, la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères et des outils numériques nécessaires à la conception de modules de formation à distance seront plus particulièrement appréciés. - La mission est assortie d'obligations à caractère déontologique exigeant du formateur qu'il agisse de façon éthique et responsable : - Confidentialité sur les informations concernant les élèves, les établissements, - Loyauté vis à vis de l'Institution. 	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	<p>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</p>	<p>Peut postuler tout enseignant du premier degré exerçant dans les Bouches-du-Rhône, ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue étrangère et/ou justifiant d'une expérience dans le domaine.</p> <p>Etre titulaire du CAFIPEMF est particulièrement apprécié.</p> <p>Être titulaire du permis B est indispensable en raison des déplacements que le formateur peut être amené à effectuer dans le cadre de sa lettre de mission annuelle dans les départements du 04, 05 et 13.</p>
	<p>NOMINATION</p>	<p>Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.</p>
	<p>REGIME HORAIRE</p>	<p>Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1^{er} degré et 2nd degré non devant élèves.</p>
	<p>MODALITES DE CANDIDATURE</p>	<p>Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.</p>
	<p>CONTACT</p>	<p>Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de Madame Tiran-Matignon soit par téléphone (06 35 52 77 00), soit par courriel (christine.tiran-matignon@ac-aix-marseille.fr).</p>

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-062-CELLULE POLED
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant une mission départementale Cellule des Politiques éducatives de la DSDEN 13
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de la DSDEN
	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré
	MISSIONS	<p>Le conseiller Politiques éducatives exerce ses missions auprès de l'équipe de direction de la DSDEN des Bouches du Rhône, sous l'autorité de la DAASEN en charge de l'éducation prioritaire.</p> <p>La cellule des politiques éducatives comprend deux pôles opérationnels complémentaires dans un cadre interministériel et partenarial.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un pôle « éducation prioritaire » englobant les écoles et les collèges REP et REP+. - Un pôle « réussite éducative » regroupant les différents dispositifs d'accompagnement à la réussite des élèves.
	FONCTIONS	<p>Le pôle « éducation prioritaire »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un suivi du fonctionnement des différentes mesures, actions et dispositifs associés à l'éducation prioritaire ; - Animer le réseau départemental des coordonnateurs REP et REP+ (information, formation, organisation des recrutements...) ; - Assurer une veille statistique et documentaire. <p>Le pôle « réussite éducative »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et renforcer la coopération avec les partenaires institutionnels et associatifs - Suivre le fonctionnement des différents dispositifs <ul style="list-style-type: none"> • de réussite scolaire liés à l'accompagnement à la scolarité, la persévérance et l'ambition scolaire (<i>internats d'excellence, cordées de la réussite...</i>) ; • de réussite éducative (<i>cités éducatives, programmes de réussite éducative, école ouverte, volets éducation des contrats de ville, CLSPD...</i>) • de soutien à la parentalité (<i>Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants...</i>) - Veiller à la bonne articulation de l'ensemble de ces dispositifs avec la politique du directeur académique, l'action des écoles et des collèges. <p>Le conseiller sera amené à représenter la direction départementale au sein des groupes académiques de pilotage ou de suivi des différents dispositifs interministériels visant à l'amélioration de la réussite scolaire et éducative.</p> <p>Il sera également amené à intervenir en tant que « référént éducation nationale » au sein des différents groupes techniques territorialisés dans le département des Bouches-du-Rhône, en lien avec les actions mises en œuvre dans le cadre des politiques interministérielles.</p>



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

	COMPETENCES	Les candidats devront justifier : <ul style="list-style-type: none">- d'une solide culture professionnelle dans le domaine de l'éducation prioritaire- d'une connaissance des politiques publiques, notamment des dispositifs de réussite éducative et des instruments de la politique de la ville.- d'une appétence pour le travail en équipe.- de capacités d'analyse, de synthèse et de présentations écrites et orales.- d'une bonne maîtrise des outils numériques et informatiques.- d'une expérience dans le travail partenarial.- d'expériences de formations pour adultes.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire d'un CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadreréglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023. Le candidat retournera la fiche de candidature ci-après, sous couvert de son supérieur hiérarchique, par courriel, aux adresses suivantes : veronique.blua@ac-aix-marseille.fr ce.cellulepoled@ac-aix-marseille.fr Il accompagnera cette fiche : <ul style="list-style-type: none">– d'un curriculum vitae– d'une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation),– de l'avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale dont dépend le candidat.
	CONTACT	Madame Blua, DAASEN, en charge de l'Education prioritaire veronique.blua@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE CANDIDATURE
Conseiller cellule politique éducative

Nom :

Prénom :

Affectation actuelle :

Circonscription ou établissement :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Mail :

CAFIPEMF : oui non

Années d'expérience en éducation prioritaire :

Je déclare être candidat(e) au poste de conseiller à la cellule des politiques éducatives

Date

Signature

Avis, date, signature et cachet du supérieur hiérarchique

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-068-CPC MARSEILLE ST CHARLES
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant en Circonscription Circonscription Marseille Saint Charles
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN
	MISSIONS	Pour les enseignants : Assurer un rôle d'aide, de conseil et de formation. Pour l'IEN : Être le Référent Mathématiques de Circonscription - Sciences ; gestion de dossiers divers (suivi des évaluations nationales, CAFIPEMF, suivi des néo, plans de formation de circonscription et Education prioritaire...) Référent du réseau écoles-collège Anatole France (REP) , en relation étroite avec le coordonnateur REP
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion - Dynamiser les pratiques de projet, être inducteur et régulateur de partenariats - Suivi des FSTG, T1, T2, T3 et des enseignants en difficulté - Participer activement à la formation de tous les enseignants notamment par les animations pédagogiques de circonscription, les stages de formation continue, mais aussi lors de suivis individualisés - Apporter son concours au suivi des projets des écoles - Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques ; produire des outils
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir de bonnes aptitudes de travail en équipe (capacités relationnelles et adaptation) - Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques - Avoir le sens du contact, oser se confronter au public, lui-même exposé professionnellement - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions - Avoir un excellent positionnement institutionnel. - Avoir de solides compétences dans le numérique : création et gestion d'outils divers (padlets, formation en distanciel comme hybride, notes de synthèses statistiques...) nécessitant la maîtrise de logiciels courants - Savoir développer des méthodologies de projet et une ingénierie de formation - Avoir de solides connaissances didactiques et pédagogiques
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes expérience)	- Etre titulaire du CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission départementale composée de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et d'un conseiller pédagogique départemental
	CONTACT	IEN de la circonscription : ce.0133619n@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2023-069-CPC MARSEILLE ST CHARLES
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant en Circonscription Circonscription Marseille Saint Charles
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN
	MISSIONS	Pour les enseignants : Assurer un rôle d'aide, de conseil et de formation. Pour l'IEN : Être le Référent EPS, LV de Circonscription ; gestion de dossiers divers (suivi des néo, plans de formation de circonscription et Education prioritaire...) Référent du réseau écoles-collège Gaston Defferre
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion - Dynamiser les pratiques de projet, être inducteur et régulateur de partenariats - Suivi des FSTG, T1, T2, T3 et des enseignants en difficulté - Participer activement à la formation de tous les enseignants notamment par les animations pédagogiques de circonscription, les stages de formation continue, mais aussi lors de suivis individualisés - Apporter son concours au suivi des projets des écoles - Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques ; produire des outils
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir de bonnes aptitudes pour travailler en équipe (capacités relationnelles et adaptation) - Être organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques - Avoir le sens du contact, oser se confronter au public, lui-même exposé professionnellement - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions - Avoir un excellent positionnement institutionnel. - Avoir de solides compétences dans le numérique : création et gestion d'outils divers (padlets, formation en distanciel comme hybride, notes de synthèses statistiques...) nécessitant la maîtrise de logiciels courants - Savoir développer des méthodologies de projet et une ingénierie de formation - Avoir de solides connaissances didactiques et pédagogiques
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes expérience)	- Être titulaire du CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service des enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.
	CONTACT	IEN de la circonscription : ce.0133619n@ac-aix-marseille.fr